

**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**



**MAURITANIE**

**PROJET DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL RELATIF  
AUX DIMENSIONS SOCIALES DE L'AJUSTEMENT**

**Rapport d'évaluation de performance de programme  
(REPP)**

**DEPARTEMENT DE L'EVALUATION DES OPERATIONS  
(OPEV)**

**8 juin 2001**

## **TABLE DES MATIERES**

	Pages
Abréviations et sigles	i
Equivalences monétaires	ii
Résultats des évaluations	ii
Préface	iii
Données de base du projet	iv
Résumé analytique	vii
1. Présentation du projet	1
1.1 Contexte socio-économique	1
1.2 Formulation du projet	3
1.3 Objectifs et portée du projet à l'évaluation	3
1.4 Dispositions financières	5
2. Evaluation	5
2.1 Méthodologie et approche de l'évaluation	5
2.2 Indicateurs de performance	6
3. Performance d'exécution du projet	7
3.1 Mise en vigueur, démarrage du projet	7
3.2 Respect des coûts du projet, sources de financement et décaissements	8
3.3 Gestion, rapports, suivi et évaluation	9
4. Evaluation des performances et notation	9
4.1 Pertinence des buts et objectifs, et qualité à l'entrée du portefeuille	9
4.2 Réalisation des objectifs et des résultats du projet : efficacité	10
4.3 Efficience	14
4.4 Impact sur le développement institutionnel	14
4.5 Durabilité du projet	15
4.6 Indicateur de la performance globale	16
4.7 Performance de l'Emprunteur	16
4.8 Performance du Groupe de la Banque	17
4.9 Facteurs pouvant affecter la performance d'exécution et les résultats	17
5. Conclusions, leçons et recommandations	18
5.1 Conclusions	18
5.2 Leçons	18
5.3 Recommandations	19

Tableau 1. Prêts approuvés par secteur, 14/2/72 – 25/02/91	3
Tableau 2. Financement FAD/FAT par composante	8
Encadré No.1	13

ANNEXES	Nombre de pages
Annexe 1 : Matrice des recommandations et des actions de suivi	2
Annexe 2 : Matrice rétrospective du cadre logique du projet	3
Annexe 3 : Critères d'évaluation	5
Annexe 4 : Performances de l'Emprunteur	1
Annexe 5 : Performances de la Banque	2
Annexe 6 : Facteurs pouvant affecter la performance d'exécution et les résultats	2
Annexe 7 : Indicateurs socio-économiques	1
Annexe 8 : Profil de pauvreté et indicateurs de suivi de la pauvreté et du développement social	4
Annexe 9 : Liste des études financées par le projet	1

---

Ce rapport a été rédigé par MM. D. KOUASSI, Chargé d'évaluation principal, et L. MBONG MBONG, Consultant, à la suite de la mission effectuée en Mauritanie du 29 août au 11 septembre 2000. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. G.M.B. KARIISA, Directeur OPEV, poste 4052, et de l'Évaluateur principal, poste 4514.

## **LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES**

BAD	: Banque africaine de développement
CDHLPI	: Commissariat aux droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté, et à l'insertion
DCPE	: Document cadre de politique économique
DSA	: Dimensions sociales de l'ajustement
EBC	: Enquête budget-consommation
EPCV	: Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
FAD	: Fonds africain de développement
FAO	: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAT	: Fonds d'assistance technique
FMI	: Fonds monétaire international
IDH	: Indicateur du développement humain
IPF	: Indicateur de la participation de la femme
IPH	: Indicateur de la pauvreté humaine
ISDH	: Indicateur sexo-spécifique du développement humain
KFW	: Agence allemande de financement
LPD	: Lettre de politique de développement
LPDHD	: Lettre de politique de développement humain durable
MAED	: Ministère des affaires économiques et du développement
MCS	: Matrice de comptabilité sociale
MEGC	: Modèle d'équilibre général calculable
MEMAU	: Modèle de l'économie mauritanienne
OMS	: Organisation mondiale de la santé
ONG	: Organisation non gouvernementale
ONS	: Office national de la statistique
PASEP	: Programme d'ajustement structurel des entreprises publiques
PCR	: Programme de consolidation et de relance
PIB	: Produit intérieur brut
PMA	: Pays moins avancé
PNUD	: Programme des Nations unies pour le développement
PREF	: Programme de redressement économique et financier
PRGP	: Programme de gestion des ressources publiques
PVCT	: Programme vivres contre travail
RAP	: Rapport d'achèvement du projet
REPP	: Rapport d'évaluation des performances du projet
SNIM	: Société nationale industrielle et minière
UC	: Unité de compte de la Banque africaine de développement
UCDB	: Unité de coordination du développement à la base
UCF	: Unité de compte du Fonds africain de développement
UNICEF	: Fonds des Nations unies pour l'enfance

## EQUIVALENCES MONETAIRES

**Unité monétaire : Ouguiya (UM)**

A l'évaluation (novembre 1990)	A l'achèvement du projet (décembre 1995)	Au RAP (juillet 1998)	Au REPP (septembre 2000)
100 UM = 1,2704 \$ US	100 UM = 0,7285 \$ US	100 UM = 0,5572 \$ US	100 UM = 0,4017 \$ US
1 UC = 109,61 UM	1 UC = 204,048 UM	1 UC = 238,949 UM	1 UC = 324,825 UM
1 UC = 1,3925 \$ US	1 UC = 1,4865 \$ US	1 UC = 1,3315 \$ US	1 UC = 1,3048 \$ US
1 UC = 1 DTS	1 UC = 1 DTS	1 UC = 1 DTS	1 UC = 1 DTS

## EXERCICE BUDGETAIRE

1er janvier - 31 décembre

## POIDS ET MESURE

Système métrique

## RESULTATS DES EVALUATIONS

Critères d'évaluation		RAP	REPP
1.	Pertinence	Non disponible (N.D.)	Satisfaisante
2.	Efficacité (réalisation des objectifs)	Satisfaisante	Satisfaisante
3.	Efficiences	N.D.	Satisfaisante
4.	Impact sur le développement institutionnel	Satisfaisante <sup>1</sup>	Satisfaisante
5.	Durabilité	Satisfaisante <sup>2</sup>	Satisfaisante
6.	Indicateur de performance globale	Satisfaisante	Satisfaisante
7.	Performance de l'emprunteur	Satisfaisante	Satisfaisante
8.	Performance de la Banque	Satisfaisante	Satisfaisante

<sup>1</sup> La probabilité de réaliser les objectifs du projet était notée 2,5 sur 3 dans le RAP

<sup>2</sup> La probabilité de préservation des avantages au-delà de la phase d'investissement du projet était notée 2 sur 3 dans le RAP

## PREFACE

1. Le présent rapport d'évaluation des performances de projet (REPP) concerne le projet de renforcement institutionnel relatif aux dimensions sociales de l'ajustement qui a été financé par un don du FAT de 0,7 million d'UC et des contributions respectives des Gouvernements d'Allemagne fédérale et de Mauritanie de 1,96 et 0,16 millions d'UC. Le don FAT a été approuvé en 1991. Le projet a été achevé en 1995, avec deux ans de retard.

2. Le but du projet était d'atténuer les effets sociaux négatifs du programme d'ajustement structurel. La démarche retenue visait à renforcer les capacités conceptuelles de l'administration à intégrer les préoccupations des dimensions sociales dans la formulation des stratégies de développement socio-économique, y compris des études socio-économiques et des enquêtes sur les conditions de vie de ménages susceptibles d'éclairer les décideurs en matière de formulation d'une politique et d'un plan de lutte contre la pauvreté. Le projet se proposait aussi de soutenir les communautés urbaines victimes de façon répétitive de la sécheresse.

3. Ce REPP fait suite au Rapport d'achèvement du projet (RAP) qui a été préparé en 1998 et jugé de qualité globalement satisfaisante, en approfondissant l'analyse de certains aspects du RAP tels que le développement institutionnel et la durabilité des effets positifs du projet. Le REPP est préparé à la suite d'entretiens avec les fonctionnaires de la Banque concernés par le projet et d'une mission effectuée en Mauritanie où des discussions ont été tenues avec les partenaires et bénéficiaires du projet.

4. La collecte d'informations, à partir des interviews susmentionnés et des documents appropriés disponibles à la Banque et dans le pays, visait à répondre au noyau de préoccupations repris dans le guide d'entretien à savoir, la pertinence, l'efficacité en termes de réalisation des objectifs retenus à l'évaluation, l'efficience en termes de bénéfices nets au regard des ressources engagées, la durabilité, les performances de la Banque et de la Mauritanie en matière d'exécution des projets de type DSA, et l'impact du projet en matière de développement de la capacité institutionnelle.

## FICHE DE DONNEES DE BASE DU PROJET

1.	Pays	:	République islamique de Mauritanie
2.	Titre du Projet	:	Projet de renforcement institutionnel relatif aux dimensions sociales de l'ajustement
2.	Numéro du don	:	F/MAU/DN/-RI/91/2
3.	Emprunteur	:	République islamique de Mauritanie
4.	Garant	:	Sans objet (S.O.)
5.	Bénéficiaire	:	République islamique de Mauritanie
6.	Organe d'exécution	:	Comité de suivi du projet DSA appuyé par un Secrétariat permanent au Ministère du Plan

### A. DON

			Estimation à l'évaluation	Réalisations
1.	Montant (milliers d'UC)	:	700	702,94 <sup>3</sup>
2.	Date d'approbation	:	N.D.	18/03/1991
3.	Date de signature	:	N.D.	09/05/1991
4.	Date d'entrée en vigueur	:	N.D.	05/06/1991

### B. DONNEES DU PROJET

1. Plan de financement (millier d'UC)									
Estimation à l'évaluation					Réalizations <sup>4</sup>				
Source	Devises	Monnaie locale	Total	%	Devises	Monnaie locale	Total	%	
FAD/FAT	543	157	700	25,0	543	157	700	25,0	
GVT	-	157	157	5,6	-	157	157	5,6	
KFW	1372	571	1943	69,4	1372	571	1943	69,4	
Total	1916	884	2800	100,0	1916	884	2800	100,0	
(%)	68,4	31,6	100,0		68,4	31,6	100,0		

			Estimation à l'évaluation	Réalisations
2.	Date du premier décaissement	:	N.D.	17/11/1991
3.	Date du dernier décaissement	:	31/12/1993	23/09/1996

<sup>3</sup> Ecart dû aux fluctuations des monnaies entre les dates de décaissement et de confirmation

<sup>4</sup> Réalisations hors fluctuations des monnaies

### C. INDICATEURS DE PERFORMANCE D'EXECUTION

			Estimation à l'évaluation	Réalisations
1.	Dépassement / Reliquat (%)	:	0,0	+0,4
2.	Décalage (en mois)	:	0,0	24,0
2.a	Mise en vigueur	:	0,0	0,0
2.b	Premier décaissement	:	0,0	0,0
2.c	Date d'achèvement	:	0,0	24,0
2.c	Dernier décaissement	:	0,0	33,0
3.	Nbre de prorogations de la date limite du dernier décaissement			02 (31/12/94 ; 31/12/95)
4.	Etat d'exécution du projet			Achévé

### D. MISSIONS

Missions			Période	Nombre de personnes	Personne/jour
No	Type	Nombre			
1.	Identification	0	-	0	0
2.	Préparation	0	-	0	0
3.	Evaluation	01	27/10-10/11/90	02	30
4.	Lancement	0	-	0	0
5.	Supervision	01	11-21/07/95	01	11
6.	Suivi	0	-	0	0
7.	Revue à mi-parcours	0	-	0	0
8.	Achèvement	01	09-22/07/98	01	15
9.	Evaluation rétrospective	01	29/08-12/09/00	01	15

### E. DECAISSEMENT (millier d'UC)

Années	Montant prévu	Réalisations	Taux (%)
1991	396	136,23	19,5
1992	330	47,48	26,2
1993		226,89	58,7
1994		105,91	73,8
1995		129,68	92,3
1996		56,75	100,4
Total	<b>700</b>	<b>702,94</b>	

**F. AUTRES PROJETS FINANCES PAR LA BANQUE DANS LE PAYS, PAR SECTEUR, DU 14/12/1972 AU 25/02/1991.**

(Montant en millier d'UC)

Secteur		Inst.	Opérations		Etat d'avancement des projets			
					Achevés		Actif / Effectif	
No	Libellé		Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
A.	Agriculture et développement rural	PP	6	31897,7	6	31897,7	-	-
		PC	2	4919,9	2	4919,9	-	-
B.	Industries, mines et exploitation carrière	PP	4	67008,4	3	62008,4	1	5000,0
C.	Environnement	-	-	-	-	-	-	-
D.	Transport	-	-	-	-	-	-	-
E.	Eau et assainissement	PP	4	18367,0	3	10593,3	1	7773,7
F.	Energie	PP	1	14841,3	1	14841,3	-	-
G.	Communications	PP	2	1650,0	2	1650,0	-	-
H.	Finance	LC	1	3474,5	1	3474,5	-	-
I.	Social	PP	3	17397,1	3	17397,1	-	-
		PC	1	1221,3	1	1221,3	-	-
J.	Développement urbain	-	-	-	-	-	-	-
K.	Multisecteur	AS	1	13815,8	1	13815,8	-	-
	Total		25	174593,0	23	161819,3	2	12773,7

**Nomenclature des instruments de prêt utilisés**

AS : Ajustement structurel (prêt à l'appui de réformes)

AT : Don d'assistance technique

PC : Cycle de projet

PP : Prêts-projets

LC : Ligne de crédit

## RESUME ANALYTIQUE

### **1. Projet**

1.1 La mise en œuvre des programmes d'ajustement structurels successifs que la Mauritanie avait lancés avec l'appui des institutions de Bretton Woods à savoir, le programme de redressement économique et financier (PREF) 1985-1988 et le programme de consolidation et de relance (PCR) 1989-1991, avait engendré des effets sociaux négatifs tels que la perte du pouvoir d'achat, la perte d'emplois, et le gel des recrutements à la fonction publique qui avaient créé un climat de tension sociale pouvant annihiler les efforts entrepris pour corriger les dysfonctionnements structurels de l'économie.

1.2 En l'absence d'une capacité conceptuelle en matière d'intégration des DSA, la Mauritanie avait adressé une requête à la Banque, pour solliciter le financement du projet de renforcement institutionnel relatif aux dimensions sociales de l'ajustement.

1.3 Le projet est né de la volonté du Gouvernement à participer au Programme régional DSA lancé par le PNUD, la Banque mondiale et la BAD et qui avait pour objectif principal d'aider les Gouvernements des pays africains à intégrer les dimensions sociales dans leurs programmes d'ajustement structurel et leurs plans de développement. Après l'évaluation conjointe du projet en octobre 1990, par une mission de la BAD et de la Banque mondiale, il fut approuvé le 08 mars 1991 et le Protocole d'accord fut signé le 18 avril 1991.

1.4 Le but du projet était d'atténuer les effets sociaux négatifs du programme d'ajustement structurel. De façon spécifique, le projet visait à renforcer les capacités conceptuelles de l'administration à intégrer les dimensions sociales dans la formulation de ses politiques macro-économiques et sectorielles. Il avait quatre composantes : (a) le renforcement institutionnel, (b) la formulation de la politique et du plan d'action de lutte contre la pauvreté, (c) la collecte des données socio-économiques, et (d) l'appui aux communautés démunies.

1.5 Estimé à 2,8 millions d'UC, le projet a été cofinancé par la BAD sur le FAT (0,7 million d'UC), l'Agence allemande de financement (1,94 million d'UC) et la Mauritanie (0,16 million d'UC), sur la période 1991 à 1995. Il a été exécuté par le Comité de suivi avec comme bras séculier, le Secrétariat permanent créé au sein du Ministère du Plan.

### **2. Evaluation**

2.1 La matrice rétrospective du cadre logique établie dans le cadre de ce REPP (cf. annexe 5), présente (a) une nouvelle hiérarchie des objectifs avec «l'atténuation des effets sociaux négatifs des PAS » comme objectif global et «le renforcement des capacités du Gouvernement à prendre en compte les DSA » comme objectif spécifique ; (b) des objectifs, des activités et des produits attendus ; et (c) les indicateurs permettant d'apprécier le degré de réalisation des objectifs et des résultats escomptés.

2.2 Prévue sur 26 mois, de novembre 1990 à décembre 1992, l'exécution du projet a connu deux ans de retard mais le plan de financement à l'évaluation a été respecté. Le retard enregistré était dû à une nouvelle programmation des enquêtes DSA, au délai mis par l'agence d'exécution pour maîtriser les procédures d'acquisition des biens et services, aux délais assez longs dans la mise à disposition des fonds par l'organe d'exécution à l'ONS, et à certains facteurs exogènes tels que les

difficultés de communications téléphoniques à l'intérieur du pays qui ont freiné le déroulement des enquêtes DSA. Les clauses et conditions du protocole d'accord ont été respectées en dehors de la condition 2.02.1 relative à l'envoi dans un délai de trois mois, des curricula vitae de tous les cadres des différents ministères ou des agences d'exécution, identifiés et sélectionnés pour suivre une formation. L'acquisition des biens et services était conforme aux règles et procédures de la Banque.

2.3 Les faiblesses notées sont le non-respect par l'agence d'exécution, de la périodicité d'établissement des rapports d'exécution, et le nombre très réduit de missions de supervision sur le terrain par la Banque.

### **3. Conclusions de l'évaluation et notation**

#### **a) Pertinence des buts et objectifs**

3.1 Les buts et objectifs du projet à l'évaluation visant à rompre avec la tradition des PAS à objectifs purement macro-économiques, étaient pertinents dans la mesure où ils s'inscrivaient bien dans le champ des priorités et des fondements de la politique socio-économique de la Mauritanie qui s'était engagée à soutenir les populations pauvres et vulnérables, frappées de plein fouet par les effets pervers des PAS.

3.2 Les préoccupations du pays rentraient bien dans le champ d'intervention du FAD-VI qui avait retenu la lutte contre la pauvreté parmi les priorités sectorielles et intersectorielles.

#### **b) Réalisations des objectifs et des résultats du projet : efficacité**

3.3 Sur le plan **des objectifs politiques**, le projet a apporté une nouvelle approche conceptuelle des politiques de développement à visage humain qui, tout en visant à corriger les principaux déséquilibres économiques globaux, prend en compte les conséquences de cet ajustement sur les conditions de vie des ménages et intègre les aspects sociaux.

3.4 Sur le **plan institutionnel**, en plus de la capacité nationale en matière de DSA au niveau de l'ONS et des 18 cadres formés, et pour répondre aux besoins des communautés de base, il avait été créé au sein du Ministère du Plan, une unité de coordination du développement à la base qui résultait de la fusion du Projet DSA et de la cellule de coordination Gouvernement-ONG. En outre le projet a contribué de façon déterminante à la naissance d'un cadre de pilotage de la lutte contre la pauvreté à savoir, le Commissariat aux droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion.

3.5 Dans **le domaine social**, le projet a permis d'élaborer un plan national et une stratégie de lutte contre la pauvreté.

3.6 **Résultats.** Parmi les extraits du projet, il faut citer : (a) une série d'études socio-économiques (cf. annexe 9), (b) un cadre de politique cohérent et consensuel de lutte contre la pauvreté, (c) le premier profil de la pauvreté, (d) une base de données socio-économiques, et (e) des infrastructures socio-économiques de base comprenant 44 salles de classes, 54 blocs sanitaires et 8 clôtures dans les quartiers périphériques pauvres de Nouakchott.

3.7 D'autres résultats significatifs concernent : (a) l'augmentation soutenue des allocations budgétaires destinées aux secteurs sociaux, (b) l'amélioration du taux brut de scolarisation dans

l'enseignement fondamental (46,8% en 1990/91 et 53,4 en 1991/92 à 77,9 en 1994/95 et 86,2% en 1997/98), (c) l'amélioration du taux brut de scolarisation des filles (40,7% en 1990/91, 76,4% en 1995/96 et 83,2% en 1997/98).

3.8 Dans la zone du projet, 50% du déficit en salles de classes a été résorbé, le taux de fréquentation a été porté à plus de 90%, et la scolarisation des filles s'est faite de manière soutenue puisqu'elles représentent désormais 51,85% des effectifs scolarisés contre moins de 30% au début du projet

#### **c) Efficience**

3.9 Les bénéfices tirés du projet sont au-delà des résultats escomptés si l'on considère les coûts standard des opérations comme les enquêtes statistiques auprès des ménages d'une part, et ceux des enquêtes DSA. Le rapport bénéfice/coût est de loin supérieur à l'unité, ce qui montre que les intrants du projet ont permis de générer une valeur ajoutée positive.

#### **d) Durabilité**

3.10 Le facteur déterminant de la durabilité de ce projet est l'adhésion de tous les segments de la société à l'approche DSA. Viennent ensuite : (a) la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la pauvreté pour la période 2000-2015, (c) la capacité autonome en matière d'enquêtes auprès des ménages, développée par l'ONS, et (d) l'engagement du pays dans l'exercice de la bonne gouvernance, en raison de l'implication des mairies, de la société civile notamment les ONG, des associations de femmes et des groupements de jeunes qui sont ciblés dans les programmes de lutte contre la pauvreté.

#### **e) Performance**

3.11 La performance globale du projet est satisfaisante avec une note de 3 également attribuée à la performance de l'Emprunteur et de la Banque.

### **4. Conclusions, leçons et recommandations**

#### **a) Conclusions**

4.1. Le projet a atteint ses objectifs spécifiques. Le réflexe DSA est devenu une réalité au niveau de l'administration centrale mauritanienne.

4.2. Les extrants du projet sont utilisés pour le montage des projets visant la réduction de la pauvreté et la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

4.3. En l'absence d'une volonté politique réelle du pays, à se doter et à mettre en œuvre des programmes de développement socio-économiques visant une croissance durable, l'apport des produits DSA notamment une meilleure connaissance du phénomène de la pauvreté, ne pourrait avoir qu'un impact limité. En s'appropriant la démarche DSA, le pays doit mobiliser des moyens suffisants pour générer et soutenir la croissance économique, en veillant à orienter une partie de financement vers les secteurs d'activité susceptibles de favoriser l'emploi des pauvres.

## **b) Leçons**

4.4. En l'absence de ce projet dont la pertinence a été reconnue par tous les segments de la société mauritanienne et les partenaires au développement, le pays n'aurait jamais pu disposer d'outils scientifiques fiables pour l'identification : (i) des populations pauvres et vulnérables notamment les femmes et les jeunes, et (ii) des zones d'intervention dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté. (§ 4.2.8 et § 4.2.11)

4.5. L'objectif de la synergie, visé à travers des interventions concertées des bailleurs de fonds dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, aurait été fortement hypothéqué sans l'apport des produits du projet notamment le profil de pauvreté. (§ 4.5.8)

4.6. L'exécution du projet, dans les délais impartis, n'est possible que si : (i) la Banque améliore l'activité de suivi en général et de supervision en particulier (§ 4.8.3), et (ii) l'Emprunteur résout le problème interne des lenteurs administratives, ressenti comme une grande contrainte. (§ 4.7.1)

4.7. Tant que l'appui institutionnel en DSA n'atteindra pas les niveaux décentralisés de l'administration et la société civile, le processus participatif nécessaire à la formulation des projets de lutte contre la pauvreté, continuera à souffrir d'un déficit qualitatif. Il est donc nécessaire d'étendre cet appui aux maillons régionaux de l'administration publique et à tous les acteurs du développement. (§ 4.4.4)

4.8. La concentration de la capacité conceptuelle en matière de DSA, au niveau de l'administration centrale pourrait être préjudiciable à la mise en œuvre de la bonne gouvernance, si aucune action n'était entreprise pour accompagner la décentralisation et la déconcentration de l'administration d'une part, et si d'autre part, les autres segments de la société (ONG, société civile), ne s'y impliquaient fortement en tant partenaires actifs. (§ 4.4.4)

4.9. Les résultats des premières enquêtes DSA publiés au niveau des wilaya (régions) en raison des techniques de sondage utilisées, leur utilisation pour le ciblage au niveau inférieur à savoir, les moughataa (départements), les communes et les arrondissements, était limitée, voire impossible. L'exercice d'un ciblage plus fin, aux fins d'élaboration des programmes et projets au profit des communautés de base, n'est possible que si dès la conception des enquêtes DSA, la préoccupation de publier les informations détaillées à ces niveaux géographiques inférieurs (départements, arrondissements et communes) soit prise en compte. (§ 5.2.7)

4.10. Le projet a fait naître des besoins en matière de suivi-évaluation dans la plupart des secteurs sociaux bénéficiaires des allocations budgétaires de plus en plus substantielles à savoir, l'éducation, la santé et l'emploi. L'affectation et l'utilisation de ces ressources s'accompagnent de l'établissement des indicateurs de performance qui seront suivis de façon régulière, ce qui nécessite le renforcement des capacités du pays (Gouvernement, société civile) en matière de suivi-évaluation. (§ 4.9.2)

4.11. La mesure de l'impact des politiques et programmes de développement socio-économique, et le suivi de l'évolution de la pauvreté monétaire et de la pauvreté humaine, ne sont possibles que si l'on dispose des indicateurs jouant le rôle d'instruments de mesure. (§4.2.23)

**c) Recommandations**

4.12. Compte tenu des enseignements qui précèdent, il est recommandé :

**Au Gouvernement de :**

4.13. Poursuivre sans relâche ses efforts pour rentabiliser les acquis du projet de renforcement institutionnel au niveau de l'administration mauritanienne. A cet effet, compte tenu de son engagement à mettre en place un programme de bonne gouvernance, il devrait chercher à étendre les capacités conceptuelles des DSA au niveau régional et de la société civile ;

4.14. Veiller plus que par le passé, à rendre transparent, le processus d'intégration des DSA et le suivi des performances des projets développés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;

4.15. Renforcer le dispositif de la lutte contre la pauvreté par un observatoire de la pauvreté, comme bras séculier du Commissariat aux droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion. Partie intégrante de tout programme de réduction de la pauvreté, l'observatoire en est la composante-clé, au titre de l'activité de suivi-évaluation à l'aide des indicateurs de résultats fixés et suivis au moyen des processus participatifs. Le cas échéant, l'observatoire devrait être neutre et servir d'outil d'aide à la décision au service de tous les partenaires de la lutte contre la pauvreté nationaux et internationaux, pour répondre au souci de transparence et de meilleure visibilité que commande la mise en œuvre des dispositions du cadre stratégique de réduction de la pauvreté.

**A la Banque de :**

4.16. Veiller au respect du calendrier des projets en retenant un calendrier d'exécution réaliste à l'évaluation, effectuant un suivi régulier des activités sur le terrain avec des missions de supervision périodique conformément à ses propres règles, et prenant rapidement les mesures correctives qui s'imposent ;

4.17. Appuyer la Mauritanie dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre de la bonne gouvernance qui requiert entre autres, le renforcement institutionnel en matière de DSA au niveau régional et en faveur de la société civile ;

4.18. Appuyer le pays dans l'évaluation et la mise en place d'un observatoire de la pauvreté entendu comme instrument neutre et outil d'aide à la décision en matière de lutte contre la pauvreté ;

4.19. Rendre systématiques, l'élaboration et l'utilisation effective des indicateurs socio-économiques comme indicateurs de performance de ses interventions dans le domaine de la réduction de la pauvreté et le cas échéant, établir une liste minimum d'indicateurs aux fins de mesurer les progrès accomplis par pays et de procéder à la comparaison entre les pays membres régionaux.

## **1. PRESENTATION DU PROJET**

### **1.1 Contexte socio-économique**

1.1.1 Au début de la décennie 80, malgré des efforts soutenus en matière d'investissement, l'économie mauritanienne avait enregistré des contre-performances du fait d'une conjonction de plusieurs facteurs dont les plus déterminants sont : (i) la sécheresse à cycle répétitif qui avait sérieusement affecté les potentialités de production du secteur agropastoral dont la contribution à la formation de la richesse nationale en 1983/84 n'avait guère dépassé 29% contre 40% quatorze ans plus tôt, (ii) le recul des activités minières suite aux difficultés rencontrées dans l'exploitation du gisement de fer de Guelbs (moins de 15% du PIB contre 33% en 1970), et (iii) les limites du secteur industriel caractérisé par une faible intégration.

1.1.2 En plus de cette décélération de la croissance économique, le pays était confronté à des engagements contraignants liés au poids de la dette extérieure, avec un encours estimé à plus de 210% du PIB et le service de la dette publique supérieur à 47% des exportations. Le faible niveau de la croissance économique au cours des années 80, complètement rongé par la pression démographique (2,7% d'accroissement annuel), n'autorisait au mieux qu'une simple stagnation du PIB per capita qui avait enregistré un déclin de l'ordre de 0,6% pour certaines années. En outre, la persistance très préoccupante du déficit des finances publiques (4% du PIB en 1984 et 5,4% en 1990) et des paiements extérieurs (avec un déficit du compte courant estimé à 21,9% du PIB en 1980 et 9,1% en 1990) appelait des mesures de redressement urgentes.

1.1.3 Comme remède à cette situation économique et financière fortement détériorée et caractérisée par des déséquilibres économiques et financiers, le Gouvernement lança en 1985, avec l'appui des institutions de Bretton Woods, le Programme de redressement économique et financier pour la période 1985/88. Se situant dans la logique des PAS de la première génération, le PREF 1985-88 avec pour seuls objectifs de jeter les bases solides d'une croissance économique durable, et de rétablir les déficits globaux, notamment celui de la balance des paiements et le déficit budgétaire.

1.1.4 Les résultats encourageants (4,2% de taux de croissance du PIB ; 22,8% de taux d'investissement) obtenus suite à la mise en œuvre du PREF dont la plupart des objectifs macro-économiques fut atteinte, décidèrent le Gouvernement mauritanien de lancer un nouveau PAS à savoir, le Programme de consolidation et de relance pour la période 1989/91, avec pour objectif majeur de poursuivre et d'approfondir les réformes entreprises dans le cadre du PREF 1985/88.

1.1.5 Les résultats de l'exécution du PCR furent mitigés, en raison de la baisse des flux de capitaux causée par la guerre du Golfe, la faible performance du secteur primaire frappée par la sécheresse du début des années 90, la chute des recettes d'exportations résultant de la baisse de la production de la pêche et de celle du prix du minerai de fer. Au total, en dehors de la contraction du déficit fiscal hors dons et celle du déficit de la balance courante hors dons, ramenés au cours du PCR, à des niveaux moyens de 7,2% et 17,2% du PIB respectivement, les niveaux-objectifs des fondamentaux de l'économie mauritanienne retenus dans le PCR, n'étaient pas atteints. Les performances étaient en dessous de celles enregistrées sous le PREF : la poussée inflationniste (8,4% contre 5,6% sous le PREF), la baisse du taux de croissance économique (1,9% contre 4,2% au cours du PREF) et du taux d'investissement (14,9% contre 22,8% au cours du PAS précédent). Il s'agissait là de dérapages significatifs au regard des objectifs macroéconomiques du Document de politique économique et financière 1989-91 qui visait (a) un taux de croissance économique de 3,5%, (b) la réduction du taux d'inflation à 4%, et (c) la baisse du déficit courant à 3,6% du PIB.

1.1.6 Ces PAS de la première génération, caractérisés par des restrictions budgétaires drastiques, eurent entre autres impacts sociaux négatifs, la perte du pouvoir d'achat et la perte d'emplois, diversement ressentis selon les catégories de population et selon les zones de résidence. La Mauritanie devait désormais faire face à une tension sociale caractérisée par une forte propension à la paupérisation des populations rurales et urbaines. A terme, cette situation pouvait hypothéquer les résultats de tout programme de stabilisation et/ou de relance économiques.

1.1.7 C'est dans ce contexte que le Gouvernement adopta le Programme de politique économique à moyen terme 1992/95, avec pour objectifs de : (a) retrouver un taux de croissance économique de 3,5%, (b) ramener le taux d'inflation à 3,6%, et (c) réduire le déficit de la balance courante (hors transferts officiels) de 14,5% en 1991 à 6,6% en 1995.

1.1.8 Dans la Lettre sur la politique de développement en Mauritanie adressée à la Banque, le Gouvernement avait mis l'accent sur les mesures sociales d'accompagnement susceptibles d'atténuer les effets négatifs des mesures de redressement des programmes macroéconomiques et sectoriels. Pour l'essentiel, l'approche gouvernementale consistait en une politique sociale prudente sans préjudice pour l'équilibre budgétaire, avec pour axes : (a) la couverture des besoins alimentaires des populations, (b) la création d'emplois par le truchement de la promotion des entreprises privées et ce, pour résorber le chômage croissant des jeunes accentué par le gel de recrutement dans la Fonction publique, (c) la promotion de l'habitat social, (d) la promotion d'une expansion plus rapide de l'éducation primaire, l'amélioration du système éducatif et son adaptation aux besoins réels de l'économie.

1.1.9 La prise en compte des aspects sociaux de l'ajustement était désormais la contrainte la plus forte qu'il fallait respecter, pour éviter de contrarier les résultats des programmes d'ajustement structurel. Malheureusement, en dehors de la volonté politique visant à s'attaquer à la pauvreté et dont les grandes lignes étaient exposées par le Gouvernement dans sa LPD suscitée, le pays ne disposait d'aucune capacité conceptuelle en matière d'intégration des DSA, notamment en ce qui concerne les techniques de ciblage des populations pauvres et vulnérables, et des zones pauvres.

1.1.10 La mise en place du projet avait bénéficié de l'environnement institutionnel du projet DSA exécuté par un comité de suivi créé le 18 février 1990, lequel avait été choisi comme agence d'exécution du projet, avec comme bras séculier, le Secrétariat permanent créé au sein du Ministère du plan.

1.1.11 Depuis le 14 décembre 1972, date de sa première intervention en Mauritanie, le Groupe de la Banque a financé, au 25 février 1991, 25 projets pour un montant total de 174,6 millions d'UC, couvrant la plupart des secteurs, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

**Tableau 1 : Prêts approuvés par secteur, 14/12/72 – 25/02/91**

Secteur	Projet			
	Libellé	Nbre	Millier d'UC	%
Agriculture et développement rural		8	36,82	21,1
Industries, mines et exploitation carrière		4	67,01	38,4
Eau et assainissement		4	18,37	10,5
Energie		1	14,84	8,5
Communications		2	1,65	0,9
Finance		1	3,47	2,0
Social		4	18,62	10,7
Multisecteur		1	13,82	7,9
Total		25	174,59	100,0

Source : Base de données PALMS

## 1.2 Formulation du projet

1.2.1 Les phases d'identification et de préparation du projet n'avaient pas été entreprises par la BAD. Le projet est né de la volonté du Gouvernement de participer au projet régional DSA lancé par le PNUD, la Banque mondiale et la BAD et qui avait pour objectif principal d'aider les Gouvernements des pays africains à intégrer les dimensions sociales dans leurs programmes d'ajustement structurel et leurs plans de développement.

1.2.2 Faisant suite à une requête du Gouvernement mauritanien, pour l'utilisation d'un reliquat du FAT de 0,92 million d'UC, en vue de financer le projet de renforcement institutionnel relatif aux dimensions sociales de l'ajustement, une mission de la Banque s'est rendue en Mauritanie, du 27 octobre au 10 novembre 1990, en vue de l'évaluation conjointe du projet avec la Banque mondiale.

1.2.3 Malgré l'absence d'identification et de préparation par la Banque, son intervention s'est avérée appropriée, constituant ainsi la réponse la plus adéquate qu'elle pouvait apporter à la demande du pays qui, en qualité d'initiateur du projet, s'y était totalement impliqué au moment de l'évaluation à travers les structures gouvernementales chargées du pilotage du programme national DSA.

1.2.4 Les buts et objectifs et les activités retenues à l'évaluation répondaient bien aux préoccupations de développement d'une capacité conceptuelle en matière de DSA. Cependant, l'absence d'une matrice de mesures dans le rapport d'évaluation était préjudiciable au suivi du projet. Par ailleurs, le rapport n'avait pas précisé les mécanismes de coordination des activités du projet, surtout entre les différents bailleurs de fonds du projet.

1.2.5 Sur la base du rapport d'évaluation, le projet fut soumis au Conseil d'administration qui l'approuva le 08 mars 1991. Le Protocole d'accord fut signé le 18 avril 1991. Le projet a été achevé en 1995, accusant ainsi un retard de deux ans dans l'exécution.

## 1.3 Objectifs et portée du projet à l'évaluation

1.3.1 Le but du projet était d'atténuer les effets sociaux négatifs du programme d'ajustement structurel. De façon spécifique, le projet visait à renforcer les capacités conceptuelles de l'administration à intégrer les dimensions sociales dans la formulation de ses politiques macro-économiques et sectorielles, en vue de lutter contre la pauvreté. Il avait quatre composantes :

- (a) le renforcement institutionnel ;
- (b) la formulation de la politique et du plan d'action de lutte contre la pauvreté ;
- (c) la collecte des données socio-économiques ;
- (d) l'appui aux communautés urbaines démunies.

1.3.2 Les résultats listés ci-après dans l'ordre des composantes, constituent un ensemble cohérent pour les trois premiers, et un cas d'appui concret aux populations pauvres et vulnérables pour le 4ème. Ainsi étaient escomptés :

- (a) Résultat 1 : la compétence dans le traitement des DSA est acquise et se développe en vue de rendre tout le processus endogène ;
- (b) Résultat 2 : un cadre cohérent et consensuel de lutte contre la pauvreté est élaboré ;

- (c) Résultat 3 : une base de données socio-économiques actualisées et fiables, est disponible pour apprécier l'impact des réformes structurelles sur le niveau de vie des ménages et partant, permettre une meilleure identification des groupes-cible ;
- (d) Résultat 4 : une aide d'urgence sous forme de facilités d'accès aux infrastructures socio-économiques de base, est apportée aux populations démunies des quartiers périphériques de Nouakchott, victimes de la sécheresse.

1.3.3 Comme intrants en vue d'obtenir les principaux résultats, il y a eu, en dehors de la gestion du projet, les activités suivantes réputées être les intrants des différents produits :

- (a) la formation sur les politiques DSA, des cadres des principaux ministères impliqués dans la formulation et la mise en œuvre des politiques sectorielles et macro-économiques (résultat 1) ;
- (b) les études socio-économiques, l'enquête sur l'emploi dans le secteur irrigué, l'enquête « déflatés » et le profil de pauvreté (lui-même extrant des enquêtes DSA) (résultat 2) ;
- (c) les enquêtes DSA prioritaire, intégrale et communautaire (résultat 3) ;
- (d) la construction des infrastructures socio-économiques de base dans les quartiers périphériques pauvres de Nouakchott (résultat 4).

1.3.4 Parmi les risques à l'évaluation, il faut signaler le respect des conditions de financement pour la bonne exécution des activités, la capacité d'exécution des PME nationales à exécuter les travaux, l'implication des bénéficiaires des infrastructures de base, mais aussi la capacité de l'ONS à mener les enquêtes DSA et à analyser les résultats, l'identification des candidats et des centres de formation, et l'engagement sans équivoque du Gouvernement mauritanien à accorder une haute priorité à la lutte contre la pauvreté.

1.3.5 L'organe d'exécution est le Comité de suivi qui regroupe les représentants des principaux ministères, agences d'exécution et instances politiques intervenant dans les domaines socio-économiques. Il est responsable de la gestion et de la supervision de l'exécution du projet. Ce comité est appuyé par un bureau, le Secrétariat permanent créé au sein du Ministère du Plan, avec pour responsable, le Coordinateur national du projet. L'équipe d'encadrement comprenait en outre, un secrétaire permanent et un expert socio-économiste.

1.3.6 Le financement FAD par composante proposé à l'évaluation a été exécuté sans modification, pour un montant total de 0,70 million d'UC soit 32,9% pour le renforcement institutionnel, 46,1% pour la formulation de la politique et du plan d'action de lutte contre la pauvreté et 21,0% pour la collecte des données socio-économiques.

## **1.4 Dispositions financières**

1.4.1 Estimé à 2,8 millions d'UC, le projet a été cofinancé par le FAD sur le FAT (0,7 million d'UC), l'Agence allemande de financement (1,94 million d'UC) et la Mauritanie (0,16 million d'UC), sur la période 1991 à 1995.

1.4.2 Le protocole d'accord ne comportant aucune clause sur la programmation des décaissements du projet, cette activité était intimement liée au plan d'exécution des activités proposé dans le rapport d'évaluation.

1.4.3 Les rapports d'audit comptable pour les années 1991 à 1996 ont été envoyés à la BAD dans les délais impartis et sont conformes aux directives puisque les départements compétents de la Banque ne les ont ni contestés ni rejetés.

## **2. EVALUATION**

### **2.1 Méthodologie et approche de l'évaluation**

2.1.1 L'évaluation a comporté quatre phases : (a) la collecte d'informations au siège de la BAD ; (b) une mission en Mauritanie au cours de laquelle des données socio-économiques ont été recueillies - sur la base d'un guide d'entretien préalablement établi et adapté au statut de l'interviewé - auprès des administrations publiques impliquées à des degrés divers dans la mise en œuvre, l'exécution et le suivi du projet, de la société civile (association des parents d'élèves, ONG) et des partenaires au développement notamment la Banque mondiale et le PNUD ; (c) la visite de la zone périphérique de Nouakchott qui avait bénéficié des constructions d'infrastructures scolaires financées par le projet, et au cours de laquelle les responsables de l'APE ont remis un rapport sur l'état actuel de ces infrastructures et l'impact du projet dans leur zone ; (d) l'exploitation et l'analyse des données collectées en vue de l'élaboration du REPP.

2.1.2 Plusieurs types d'informations ont été collectés : (a) les informations qualitatives y compris les objectifs de développement du pays au cours de la dernière décennie, (b) les indicateurs socio-économiques portant sur l'économie totale, la population, le profil de pauvreté, les secteurs sociaux (éducation, santé, emploi), la situation de la femme, la situation des enfants, l'environnement, etc.

2.1.3 Compte tenu de la faiblesse du système statistique du pays, il n'a pas été possible d'obtenir toutes les informations sollicitées notamment celles relatives à l'ensemble des quartiers périphériques de Nouakchott.

2.1.4 La collecte d'informations visait à répondre au noyau de préoccupations repris dans le guide d'entretien à savoir :

- (a) la pertinence du projet c'est-à-dire la cohérence de ses objectifs avec la stratégie de développement socio-économique de la Mauritanie et la stratégie d'assistance de la BAD dans ce pays ;
- (b) L'efficacité du projet en termes de réalisation des objectifs retenus à l'évaluation ;
- (c) l'efficacité du projet en termes de bénéfices nets au regard des ressources engagées ;
- (d) la durabilité du projet par le truchement du maintien et du renforcement de ses effets positifs, au regard du contexte institutionnel, économique et socio-politique ;
- (e) les performances de la Banque africaine de développement et du Gouvernement de la Mauritanie en matière d'exécution des projets de type DSA ;
- (f) l'impact du projet en matière de développement de la capacité institutionnelle de la Mauritanie dans le domaine spécifique de la formulation des programmes de développement socio-économiques intégrant les dimensions sociales d'une part, et d'autre part, dans le domaine plus large de la lutte contre la pauvreté notamment la connaissance du phénomène, le suivi-évaluation, la stratégie de réduction de la pauvreté.

2.1.5 L'approche utilisée compare la situation après le projet à celle qui l'a précédé. C'est dans cette optique que les informations socio-économiques collectées sur la période 1987-2000, ont été analysées en vue de faire ressortir toutes les valeurs ajoutées dégagées par le projet de renforcement institutionnel relatif aux DSA.

2.1.6 L'absence de matrice de cadre logique à l'évaluation a eu pour conséquences : (a) une articulation insuffisante entre les activités, les résultats attendus, l'objectif spécifique du projet et l'objectif général, et (b) l'inexistence d'une liste d'indicateurs de performance qui devraient servir de repère pour le suivi-évaluation des performances du projet, à l'occasion de la supervision, de la revue à mi-parcours, et de l'établissement des RAP et REPP. De même, les hypothèses et risques liés à l'exécution des activités du projet n'avaient pas été élaborés.

2.1.7 Une matrice du cadre logique a été établie dans le RAP. Pour les besoins d'analyse dans le cadre de cette post-évaluation, il a été jugé nécessaire de la reconfigurer au niveau des objectifs, des activités et d'y introduire les indicateurs de performance pour avoir la matrice rétrospective du cadre logique (annexe 2). Cet ajustement avait pour but de distinguer clairement les objectifs des résultats et moyens mis en œuvre pour atteindre ces résultats.

2.1.8 A cet effet, (a) une nouvelle hiérarchie des objectifs a été établie avec «l'atténuation des effets sociaux négatifs des PAS » comme objectif global et «le renforcement des capacités du Gouvernement à prendre en compte les DSA » comme objectif spécifique ; (b) en plus des objectifs, des activités et des produits attendus ont été spécifiées ; et (c) les indicateurs permettant d'apprécier le degré de réalisation des objectifs et des résultats escomptés ont été établis.

2.1.9 De par sa nature, ce projet est un module-clé du PAS situé en amont de la conception des programmes et projets de lutte contre la pauvreté.

## **2.2 Indicateurs de performance**

2.2.1 La matrice rétrospective du cadre logique comporte une gamme d'indicateurs objectivement vérifiables au niveau de l'objectif global, de l'objectif spécifique du projet et de chaque résultat attendu.

2.2.2 En raison de leur importance dans ce travail conceptuel et de l'utilisation que le pays est entrain d'en faire, le profil de la pauvreté et les indicateurs sont exposés de manière succincte à l'annexe 8. Il faut cependant rappeler à ce stade que le profil de pauvreté est un outil très important pour le ciblage des populations et des zones pauvres, et que les indices calculés permettent aussi d'estimer le montant total minimum nécessaire à éradiquer la pauvreté.

## **3. PERFORMANCE D'EXECUTION DU PROJET**

### **3.1 Mise en vigueur, démarrage du projet.**

3.1.1 *Mise en vigueur.* Après l'approbation du don par le Conseil d'Administration de la BAD le 18 mars 1991, la signature du Protocole d'accord suivit le 09 mai 1991 au siège de la BAD, sous le No. F/MAU/DN-RI/91/2.

3.1.2 Le Gouvernement avait satisfait sans problème aux conditions préalables à la mise en vigueur qui étaient en même temps libératoires du premier décaissement. Cette diligence traduisait bien sa ferme détermination à œuvrer pour le succès du projet. Après examen des preuves que le Gouvernement lui avait transmises, la Banque prononça l'entrée en vigueur du don, le 05 juin.

3.1.3 **Respect des conditions et des dispositions du Protocole d'accord.** En plus des conditions préalables à la mise en vigueur du Protocole d'accord, trois autres conditions étaient. Le Gouvernement avait satisfait comme prévu aux deux dernières puisqu'il avait soumis à la Banque, pour approbation et dans le temps requis : (a) par courrier les termes de références des études financées sous la composante «formulation d'une politique de lutte contre la pauvreté », et (b) à la mission BAD de décembre 1993, le document sur la politique et le plan de lutte contre la pauvreté.

3.1.4 La condition 2.02.1 à savoir «transmettre au Fonds trois (3) mois après la date de signature du Protocole d'Accord, les curricula vitae de tous les cadres des différents ministères ou des agences d'exécution identifiées et sélectionnées pour suivre une formation dans le cadre du programme régional de formation Dimensions sociales de l'Ajustement », n'avait pu être satisfaite ni dans le temps ni dans la forme. La sélection des candidats et la transmission des listes et des CV des candidats retenus, s'étaient faites graduellement, de sorte que la première transmission des documents exigés n'intervint que le 27 avril 1992, soit plus de 11 mois (au lieu de 03 mois) après la signature du Protocole d'accord.

3.1.5 Cette condition présentait un caractère contraignant et moins réaliste que les deux dernières. En effet, le programme régional de formation DSA était à ses débuts, une forte pression exercée par les nombreuses demandes émanant de tous les pays participants, et la disponibilité des places pour les candidats mauritaniens dans les différents centres de formation ne pouvait être garantie d'office. En outre, le processus d'identification et de sélection des cadres les mieux indiqués devrait s'étaler sur plus de trois mois. La matrice rétrospective du cadre logique du projet fait d'ailleurs ressortir des risques liés à la sélection des cadres et à la disponibilité des places dans les centres de formation.

3.1.6 D'autres conditions telles que (a) la mise à disposition de la contribution nationale dans le budget national et (b) la non-utilisation des fonds du don pour le paiement des impôts et taxes des biens et services utilisés par le projet, ont été également remplies.

3.1.7 L'acquisition des biens et services était conforme aux dispositions de l'article IV du Protocole d'accord, relatives à la nature, à l'origine et au mode d'acquisition des biens et services pour les besoins du projet.

3.1.8 **Réalisations effectives et modifications dans la portée du projet.** Les réalisations du projet sont dans l'ensemble conformes aux prévisions à savoir, (a) les ressources humaines nationales (18 cadres formés) aptes à intégrer les DSA dans la formulation de la politique socio-économique du pays, (b) un cadre de politique cohérent et consensuel de lutte contre la pauvreté, (c) le diagnostic, une meilleure connaissance et le suivi des conditions de vie des ménages, (d) la base des données socio-économiques, (e) l'amélioration de l'accès des populations démunies des quartiers pauvres de Nouakchott, aux infrastructures socio-économiques de base notamment scolaires et sanitaires.

3.1.9 Le retard de deux ans accusé par l'exécution du projet était essentiellement dû : (a) à une nouvelle programmation des enquêtes DSA ; (b) aux procédures administratives d'acquisition de biens et services qui, du fait du caractère spécifique des activités du projet comme la formation et les enquêtes statistiques, n'ont été maîtrisées qu'après un certain délai par l'agence d'exécution (cf. 3.1.5 et 3.1.6) ; (c) aux délais assez longs dans la mise à disposition des fonds par l'organe d'exécution à l'ONS, du fait des procédures décrites en (a) ; (c) à certains facteurs exogènes tels que les difficultés de communications téléphoniques à l'intérieur du pays qui ont parfois freiné le déroulement des enquêtes DSA et (d) le nombre très réduit d'exemples d'enquêtes DSA, pouvant servir de référence au niveau international. Ces retards auraient pu être évités, du moins atténués si

l'on avait rédigé un manuel de procédures du projet, avec des directives adéquates pour la mise en œuvre de chaque composante, en tenant compte de la complexité et du caractère novateur du projet.

3.1.10 Enfin, les modalités d'exécution des activités de la composante «appui aux communautés urbaines démunies », entièrement financée par le don allemand, furent changées. Ainsi, suite à une offre de services de la CVCT jugée prohibitive par le Comité de suivi du projet et la Mairie de Nouakchott, les travaux retenus au titre de cette composante furent repartis en petits lots confiés aux PME nationales à forte intensité de main-d'œuvre, sélectionnées par appel d'offres. Par ce biais, le projet a permis de développer plusieurs initiatives telles que les coopératives de nettoyage et l'association des femmes pour la salubrité et l'hygiène qui ont effectivement travaillé contre rémunération, et dont les prestations sont très bien appréciées, du fait de leur impact positif sur la préservation de l'environnement.

### 3.2 Respect des coûts du projet, sources de financement et décaissements

3.2.1 *Respect des coûts du projet, sources de financement.* Le plan de financement établi à l'évaluation a été respecté de sorte que les contributions effectives suivantes étaient effectuées : 0,70 million d'UC par le FAD, 1,943 million d'UC par la République fédérale d'Allemagne, et 0,157 million d'UC par le Gouvernement.

3.2.2 Le coût total du projet à la clôture, pour le FAD s'est élevé à 0,703 million d'UC soit 0,4% de dépassement. L'écart enregistré est dû aux fluctuations des monnaies entre la date de décaissement et la date de confirmation. Comme prévu à l'évaluation, 77,6% du don FAT a servi à financer les coûts en devises et le reste a été utilisé pour supporter les coûts en monnaie locale comme il ressort du tableau ci-dessous :

**Tableau 2 : Financement FAD/FAT par composante**  
(millier d'UC)

Composantes	Prévisions l'évaluation	Réalisations	Ecart
Renforcement institutionnel	230,26	230,26	-
Elaboration d'une politique et d'un plan de lutte contre la pauvreté	322,37	322,37	-
Collecte de données socio-économiques	147,37	147,37	-
Appui aux communautés urbaines démunies	-	-	-
Ecart	-	2,94	2,94
Total	700,00	702,94	2,94

3.2.3 *Décaissements.* Le nombre de décaissements n'avait pas été expressément indiqué dans le Protocole d'accord. Le rythme de décaissement était donc lié au calendrier des dépenses dans le rapport d'évaluation soit 396 mille UC en 1991 et 304 mille UC en 1992.

3.2.4 Le premier décaissement est intervenu le 17 septembre 1991, suivi de dix autres au cours de la période d'exécution du projet. Au 31 décembre 1993, première date limite de dernier décaissement, le taux de décaissement était de 58,7%. Il est passé à 73,8% au 31 décembre 1994 et à 92,3% au 31 décembre 1995, date de dernier décaissement. Le dernier décaissement a eu lieu le 23 juin 1996, soit avec un retard relativement acceptable de six mois.

### **3.3 Gestion, rapports, suivi-évaluation.**

3.3.1 En tant qu'organe d'exécution du projet, le Comité technique à travers le Secrétariat permanent créé au niveau du Ministère du plan, assurait les activités de gestion et de suivi-évaluation au niveau national.

3.3.2 Pour une meilleure efficacité, et afin de pallier les difficultés qu'il avait rencontrées à réunir tous les membres du Comité technique, cette instance de gestion avait mis en place un groupe technique de gestion qui travaillait sous la direction du Coordinateur national. Ce comité se réunissait au moins une fois par mois.

3.3.3 L'établissement de rapports d'exécution n'était pas conforme aux dispositions de l'article 5, section 5.04 du Protocole d'accord. En effet, au lieu des rapports trimestriels, le Gouvernement avait établi et envoyé à la Banque des rapports annuels. Cette difficulté n'a pu être résolue au cours de la durée opérationnelle du projet. Le Gouvernement a présenté un rapport d'achèvement de projet en mars 1997, soit quinze (15) mois après la date de dernier décaissement au lieu de six (06) mois comme indiqué à la section 5.04 alinéa b.

3.3.4 Cette faiblesse de l'agence d'exécution à établir des rapports conformément à l'accord de prêt, a été aggravée par celle de la Banque en matière de suivi, puisqu'une seule mission de supervision avait été organisée, bien au-delà de la date limite de dernier décaissement prorogée à deux reprises, et que la revue à mi-parcours n'avait pas eu lieu.

3.3.5 L'activité de suivi-évaluation a été fortement handicapée par l'absence d'indicateurs préalablement identifiés à l'évaluation.

## **4. EVALUATION DES PERFORMANCES ET NOTATION**

### **4.1 Pertinence des buts et objectifs, qualité à l'entrée du portefeuille**

4.1.1 Les buts et objectifs du projet à l'évaluation s'inscrivaient bien dans le champ des priorités et des fondements de la politique socio-économique de la Mauritanie tels qu'ils sont exprimés dans la LPD de janvier 1987. En effet, devant la montée des tensions sociales nées de la mise en œuvre nécessaire des programmes d'ajustement structurel avec leur cohorte d'effets négatifs que sont le chômage, l'inflation, la baisse continue du pouvoir d'achat, la Mauritanie s'était engagée à soutenir les économiquement faibles que sont les populations pauvres et vulnérables.

4.1.2 Les objectifs visés étaient clairement définis et d'une importance capitale pour le pays. Il s'agissait de rompre avec la tradition des PAS à objectifs purement macro-économiques. La conception d'une politique sociale appariée au PCR, visait à atténuer la pauvreté des populations défavorisées et vulnérables dont les rangs ne cessaient d'augmenter, suite à : (a) la perte d'emplois et au gel de recrutement dans la Fonction publique, (b) l'afflux des jeunes sortants du système éducatif, (c) l'exode rural des populations rurales victimes de la sécheresse, et (d) la dégradation inquiétante des conditions de vie des populations installées dans la zone périurbaine de Nouakchott où le problème d'infrastructures socio-économiques de base notamment scolaires et sanitaires, se posait avec acuité.

4.1.3 Cette nouvelle stratégie de développement supposant au préalable une meilleure connaissance du phénomène de la pauvreté en termes d'ampleur, d'incidence, d'acuité et de localisation géographique, le projet a permis, à travers la mise en œuvre de ses trois premières

composantes, de combler le vide conceptuel que la Mauritanie avait ressenti et qui justifiait bien sa requête auprès de la Banque, bien motivée par la Lettre de politique du Gouvernement. La quatrième composante du projet a permis de concrétiser l'appui aux populations démunies vivant dans les quartiers périphériques pauvres de Nouakchott.

4.1.4 Les préoccupations du pays rentraient bien dans le champ d'intervention du FAD VI qui avait retenu la lutte contre la pauvreté parmi les priorités sectorielles et intersectorielles. La priorité ainsi accordée à la lutte contre la pauvreté a été renforcée dans les FAD VII et VIII. De même, les besoins en assistance technique en matière de DSA faisaient partie des activités visées par le FAT.

4.1.5 Le Programme DSA lui-même fut lancé en 1987, à l'initiative commune de la BAD, du PNUD et de la Banque mondiale qui l'ont parrainé et/ou financé tout au long du cycle. L'objectif visé était de renforcer la capacité conceptuelle et de mise en œuvre des pays africains, en matière de PAS intégrant les dimensions sociales.

4.1.6 Par ailleurs, dans le cadre de la programmation faite dans les « perspectives économiques et Programme par pays », une plus grande priorité était accordée au PAS et au secteur social, avec respectivement 30% et 20% des ressources dans le PEPP 1988-90. L'engagement de la Banque à soutenir la réduction de la pauvreté qui est l'axe central de la stratégie de développement du pays, est bien affirmé dans les différents Documents de stratégie par pays (DSP) y compris ceux des périodes 1996-98 et 1999-2001.

4.1.7 Enfin, comme il ressort de la matrice rétrospective, malgré la bonne qualité de la conception notamment la détermination des objectifs et des produits attendus, la réalisation de ce projet pouvait être sérieusement compromise au niveau national par un relâchement de l'engagement du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté. Des facteurs externes tels que la non-disponibilité de centres de formation pouvaient également hypothéquer le succès du projet. En cours d'exécution, de nouvelles préoccupations sont apparues qui rentrent dans le champ de la bonne gouvernance, renforçant ainsi les besoins d'utilisation des extrants du projet pour une gestion des ressources nationales plus transparente et une répartition plus équitable des fruits de la croissance économique escomptée.

## **4.2 Réalisations des objectifs et des résultats du projet : efficacité**

4.2.1 La nature spécifique de ce projet, dont une bonne partie des composantes relève de la conceptualisation, rend assez délicats l'inventaire et l'appréciation des produits.

4.2.2 **Objectifs politiques.** La correction des déséquilibres visée par le PREF 1985-88 qui était de la famille des PAS sans DSA, avait engendré des tensions sociales, et était ressentie comme une simple action mécanique avec un ensemble de mesures : (a) de stabilisation dont l'objectif était de réduire la demande globale avec pour conséquences la hausse des prix à la consommation, les pertes d'emploi et la baisse des revenus ; et (b) de relance de l'offre globale telles que la hausse des prix à la production, la restructuration et/ou la réhabilitation des entreprises et la relance des petites entreprises qui visait à terme l'augmentation de la production et la création d'emplois.

4.2.3 Le projet a apporté une nouvelle approche conceptuelle des politiques de développement qui, tout en permettant de corriger les principaux déséquilibres économiques globaux - déficit de la balance des paiements, déficit budgétaire, inflation, sous-emploi - qui freinent la croissance économique, prend en compte les conséquences de cet ajustement sur les conditions de vie des ménages et intègre les aspects sociaux.

4.2.4 Cherchant à répondre à l'aspiration d'un développement humain durable, l'approche DSA visait à concevoir des politiques de développement socio-économiques ayant pour charnière une stratégie de croissance économique durable basée sur la réduction de la pauvreté, l'élaboration des programmes spécifiques de protection des pauvres et/ou de leur réinsertion dans la sphère économique. Le projet DSA avait mis l'accent sur le renforcement des institutions chargées de recueillir et d'analyser les informations statistiques, et la production des études socio-économiques, en vue d'apprécier le phénomène même de la pauvreté, comme préalable à toute stratégie de lutte contre cette pandémie.

4.2.5 Une meilleure prise en compte des besoins des personnes pauvres et vulnérables était dès lors retenue comme facteur de la détente sur le plan social. Le climat social résultant de la mise en œuvre du projet s'est avéré nécessaire pour attirer l'investissement privé extérieur, dont le pays avait besoin pour soutenir la croissance économique.

4.2.6 **Résultats.** D'une manière générale, on peut affirmer que les objectifs retenus à l'évaluation ont été atteints. Les produits obtenus sous chaque composante, constituent la valeur ajoutée effective que le projet a apporté sur le plan conceptuel.

4.2.7 Au titre du renforcement institutionnel, à travers d'une part la formation des 18 cadres initialement sélectionnés et qui pour la plupart sont restés dans leurs structures d'origine, et d'autre part l'expérience acquise par l'ONS, le projet a doté l'administration mauritanienne d'une capacité conceptuelle en matière de DSA. Cette capacité fait désormais partie intégrante du capital national appelé à se développer en vue de rendre le processus DSA endogène.

4.2.8 Toutes les études et enquêtes retenues à l'évaluation (cf. liste en annexe) ont été menées. Elles ont servi d'intrants pour la définition de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'élaboration d'un plan de lutte contre la pauvreté. Le profil de pauvreté, qui est l'un des principaux extrants de ce projet, est utilisé pour le ciblage des populations pauvres et par ce truchement, pour l'implantation des projets de lutte contre la pauvreté parmi lesquelles les activités génératrices de revenus et les micro-crédits dont la plupart est orientée vers les femmes et les jeunes.

4.2.9 L'étude sur le secteur informel a été utilisée pour la définition de la stratégie fiscale dans ce secteur. A l'issue des traitements et de l'analyse des données des enquêtes DSA, l'ONS a pu disposer d'une base de données socio-économiques dont le suivi et l'actualisation vont permettre d'apprécier l'évolution du phénomène de la pauvreté en Mauritanie.

4.2.10 Les produits obtenus au titre de la composante «appui aux communautés urbaines démunies» comprennent la construction de 44 salles de classes, 54 blocs sanitaires et 8 clôtures dans les quartiers périphériques pauvres de Nouakchott. En favorisant l'accès à ces types d'infrastructures, le projet a permis de sédentariser les populations de ces quartiers en offrant à leurs enfants, la formation de base comme alternative à la vie dans la rue. La première école construite Oum El Mouminine, avec 25% de participation des parents d'élèves, a servi de pionnier et de point de départ aux autres quartiers. Cette expérience a été reprise à travers les autres quartiers périphériques où la pression démographique reste cependant très forte.

4.2.11 **Buts financiers.** Le projet n'avait aucun but financier. Cependant comme il est signalé plus haut, il a contribué de manière indirecte par l'utilisation de ses produits, et sans que cela ait été spécifié à l'évaluation, au ciblage des bénéficiaires des micro-crédits et des projets d'appui aux populations pauvres et vulnérables.

4.2.12 **Objectifs de développement institutionnel.** Aucune stratégie de développement institutionnel de la cellule d'exécution n'était spécifiée à l'évaluation. Face au développement des besoins notamment au niveau des communautés de base, il avait été créé au sein du Ministère du plan, une unité de coordination du développement à la base qui résultait de la fusion du projet DSA et de la cellule de coordination Gouvernement-ONG. Dirigée par le Coordinateur du projet, elle avait pour principale mission de mettre en œuvre le programme cadre de lutte contre la pauvreté et de développement à la base. Cette unité a jeté les bases d'une action de concertation entre le Gouvernement et la société civile notamment les ONG, et balisé la voie qui a abouti à la création du Commissariat aux droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion.

4.2.13 **Buts et objectifs sociaux.** Le projet a permis d'élaborer un plan national et une stratégie de lutte contre la pauvreté. Le programme-cadre de lutte contre la pauvreté et de développement à la base avait deux axes principaux : un axe social visant à améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base et un axe économique visant à créer des emplois et à améliorer la productivité.

4.2.14 Dans le domaine social, l'accent était mis sur : (a) l'éducation avec une grande priorité à l'expansion et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental, (b) l'amélioration de la couverture sanitaire et de l'état nutritionnel, (c) la création des sources d'approvisionnement en eau, (d) la mise en place d'un système d'assainissement surtout dans les grandes villes.

4.2.15 Dans le domaine économique, la priorité était accordée à la création d'emplois par la promotion : (a) du secteur informel pour lequel une stratégie de crédit approprié devait être élaborée, (b) des travaux à haute intensité de main-d'œuvre et (c) des emplois quasi-salariés sous la forme de la mise à disposition de petits moyens de production et de matière d'œuvre, ainsi que l'alphabétisation professionnelle et l'appui à l'écoulement de produits.

4.2.16 L'analyse «avant et après le projet » montre à travers l'évolution des indicateurs sociaux, qu'une amélioration sensible des conditions sociales a été enregistrée depuis l'introduction de l'exercice DSA dans les politiques sectorielles et macroéconomiques.

4.2.17 Quoique n'étant pas le fruit du seul projet, les résultats enregistrés sont encourageants. En plus de la prise de conscience collective du phénomène de la pauvreté, la prise en compte des aspects sociaux s'est traduite par une augmentation soutenue des allocations budgétaires destinées aux secteurs sociaux. Ainsi, le poids des dépenses publiques d'éducation dans le budget de l'Etat qui variait en dents de scie avant le projet, et qui était de 19,7% en 1991/92, a augmenté de façon soutenue depuis la fin du projet et est passé de 22,10% en 1994/95 à 27,49% en 1997/98.

4.2.18 Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement fondamental est passé de 46,8% en 1990/91 et 53,4 en 1991/92 à 77,9 en 1994/95 et 86,2% en 1997/98. Le taux brut de scolarisation des filles est passé de 40,7% en 1990/91 à 76,4% en 1995/96 et 83,2% en 1997/98. Ce taux de scolarisation des filles s'est inscrit en hausse constante, se situant à 77,5%, 87% et 92,7% de celui des garçons au cours des mêmes années scolaires.

4.2.19 Dans la zone du projet, les résultats obtenus sur le plan scolaire sont très encourageants. En effet, d'après le rapport de l'APE remis à la mission de post-évaluation, le projet a permis de résorber 50% du déficit en salles de classes. Le taux de fréquentation a été porté à plus de 90%. La scolarisation des filles s'est faite de manière soutenue puisqu'elles représentent désormais 51,85% des effectifs scolarisés contre moins de 30% au début du projet.

4.2.20 L'espérance de vie à la naissance s'est améliorée de 47,4 ans en 1988-90 (dont 47 pour les hommes et 48 pour les femmes) à 52, 5 ans en 1995 (50,9 pour les hommes et 54,1 pour les femmes), et 53,9 ans en 1998 (52,3 pour les hommes et 55,5 pour les femmes). Le taux de mortalité infantile a baissé de 125 ‰ en 1988 à 118 ‰ en 1993.

4.2.21 Les allocations en faveur du secteur de la santé dans le budget de fonctionnement de l'Etat, s'inscrivent également en hausse soutenue avec 16% de variation entre 1994 et 1995, période au cours de laquelle le poids des secteurs sociaux dans le PIP représentait près de 17% du montant total des investissements prévus.

4.2.22 Concernant les services sociaux de base, il convient de remarquer que depuis 1992, plus de 63% de la population a accès aux services de santé contre 40% au cours de la période 1987-90. En même temps environ, 66% de la population a accès à l'eau potable.

4.2.23 Les résultats des enquêtes DSA ont montré une tendance au recul de l'incidence, de l'intensité moyenne et de la sévérité de la pauvreté, entre 1990 et 1996. En effet, entre les deux années, la pauvreté relative est passée de 56,6% à 50,5%. P1 et P2 ont évolué dans le même sens avec une baisse de 28,2% à 18,5% pour le premier indicateur, et 18,1% à 5,1% pour le second. L'incidence de la pauvreté absolue est passée de 44,7% en 1990 à 32,6% en 1996.

**Encadré No 1**

*Les indicateurs développés par Foster, Greer et Torbecke (1984) et qualifiés de famille  $P_\alpha$  sont souvent utilisés pour apprécier la pauvreté.  $P_0$  permet de mesurer le pourcentage des individus vivant en dessous du seuil de pauvreté (appelé incidence de la pauvreté ou pauvreté relative),  $P_1$  mesure l'intensité moyenne de la pauvreté et  $P_2$  prend en compte la situation des pauvres parmi les pauvres (l'inégalité des revenus entre pauvres) en plus de l'effet combiné de l'incidence et de l'intensité moyenne de la pauvreté. Les formules de ces indicateurs sont exposées à l'annexe 8*

4.2.24 Avec un IDH estimé à 0,451 en 1998, la République islamique de Mauritanie occupe le 147ème rang mondial sur 174 pays classés, marquant ainsi une amélioration constante de son classement (158ème en 1992, 149ème en 1995 et 1997). Cette amélioration de l'IDH s'accompagne de celle de l'ISDH qui classe le pays au 122ème rang en 1997 et 1998 sur 143 pays, et au 138ème rang en 1995.

4.2.25 **Objectifs environnementaux.** Le projet a également permis de financer les activités d'un groupe de femmes volontaires qui a servi de pionnier dans le ramassage des ordures. Jadis répugnante, cette activité d'assainissement s'est développée au-delà de la zone du projet et porte aussi sur tous les quartiers de la ville de Nouakchott qui bénéficie désormais d'un système permanent de ramassage d'ordures.

4.2.26 **Objectif de développement du secteur privé.** Le projet a fait naître des initiatives privées dont la première est celle du groupement des femmes volontaires qui, partant des travaux de ramassage financés sous la composante «appui aux populations démunies», s'est transformée en ONG dénommée Association féminine pour la promotion de l'hygiène (AFPH) qui s'est ensuite organisée en société formelle. D'autres initiatives de ramassage d'ordures ont suivi l'AFPH qui a servi de pionnier de sorte que le ramassage d'ordures dans la ville de Nouakchott est assuré aujourd'hui par les sociétés privées réparties selon les quartiers.

### 4.3 Efficience

4.3.1 De l'avis général, le projet aura été d'un apport appréciable, eu égard aux bénéfices actuellement tirés de l'exploitation de ses produits tels que le profil de pauvreté qui est utilisé pour le ciblage des zones d'intervention des projets de réduction de la pauvreté. De toute évidence, ces

bénéfices sont au-delà des normes escomptées si l'on considère les coûts standard des opérations comme les enquêtes statistiques auprès des ménages d'une part, et ceux des enquêtes DSA d'autre part. Le budget-type d'un programme DSA sur 05 ans, avec un échantillon de 8000 ménages pour l'enquête prioritaire et 4000 ménages pour l'enquête intégrale, est de l'ordre de 2 millions de dollars EU soit environ 1,6 millions d'UC. L'enquête prioritaire du programme DSA mauritanien, menée en 1992 portait sur un échantillon de 6320 ménages, et l'enquête intégrale de 1995 sur un échantillon de 3540 ménages. Le rapport bénéfice/coût est de loin supérieur à l'unité, ce qui montre que les intrants du projet ont permis de générer une valeur ajoutée positive.

4.3.2 Sur le plan financier, le projet a tiré également profit de l'évolution du taux de change dans la mesure où la monnaie nationale a subi une dépréciation vis-à-vis de l'UC. Ces gains de change ont été renforcés par le retard pris dans l'exécution des enquêtes statistiques.

4.3.3 Quoique l'exécution du projet ait accusé deux ans de retard, les résultats obtenus sont appréciables puisqu'il s'agit entre autres d'un fonds méthodologique et documentaire non périssable qui s'apparente bien à un investissement au même titre que les logiciels et les bases de données développés par les entreprises, que le système de comptabilité nationale des Nations unies SCN 1993 classe désormais en formation brute de capital fixe, en tant qu'actifs fixes incorporels.

4.3.4 Les écoles construites connaissent un taux de fréquentation élevé et ont un effet d'entraînement dans les zones périphériques mais, compte tenu de l'environnement, les normes standard utilisées (en termes de nombre d'élèves par classe, qualité des tables bancs, dimensions, etc.), pour ces premières salles de classes ont beaucoup évolué au point où certaines méritent d'être reformées pour atteindre le standard actuel développé par le Projet éducation du MAED.

4.3.5 Sur le plan conceptuel, il faut capitaliser l'expérience des cadres formés par le projet. Ils occupent des postes de responsabilité importants à plusieurs échelons de l'administration, et la plupart travaille dans des structures impliquées dans la lutte contre la pauvreté à savoir, les départements techniques des ministères, et le Commissariat aux droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté, et à l'insertion. Les ressources engagées ont donc eu un effet multiplicateur à travers ces cadres.

#### **4.4 Impact sur le développement institutionnel**

4.4.1. Sur le plan institutionnel, le projet a contribué de façon déterminante à la naissance d'un cadre de pilotage de la lutte contre la pauvreté à savoir, le Commissariat aux droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion, lui-même précédé par l'unité de coordination du développement à la base qui était le prolongement naturel du projet DSA. En effet, les nouvelles exigences en matière de lutte contre la pauvreté, et le volume de travail de plus en plus important, ont de fait rendu la structure de l'unité de coordination du projet, obsolète et inadaptée.

4.4.2. Le réflexe de la préoccupation des défis sociaux qui s'est créé au niveau de toutes les administrations et de la société civile se traduit par la création ou la responsabilisation des unités sectorielles qui ont en charge l'élaboration des indicateurs socio-économiques requis pour le suivi-évaluation des activités de réduction de la pauvreté. C'est dans ce cadre que le Commissariat aux droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion, en tant qu'organe national chargé de la coordination de toutes les activités visant la lutte contre la pauvreté travaille : (i) avec l'ONS et les ministères de la santé publique, de l'éducation nationale, de l'emploi, et (ii) les partenaires au développement impliqués dans la lutte contre la pauvreté.

4.4.3. L'acquisition des capacités en matière de DSA et les produits du projet sont des intrants pour la mise en œuvre d'un programme de bonne gouvernance en général, et l'amélioration de la gestion économique en particulier. Les ressources humaines formées sur le projet ont bien pris la relève de l'assistance technique et certains cadres sont utilisés comme consultants internationaux pour le montage des enquêtes DSA.

4.4.4. Entendu comme nouvelle orientation du pays, la bonne gouvernance réputée être l'alliée fidèle du développement humain durable, et dont les principaux piliers sont la transparence, l'équité et la responsabilisation des femmes, la protection de l'environnement, requiert un cadre institutionnel plus adapté à l'approche participative. Malheureusement, l'appui institutionnel s'est limité au niveau de l'administration centrale, et le cadre actuel de lutte contre la pauvreté souffre d'une absence d'observatoire agréé par tous les partenaires.

## **4.5 Durabilité du projet**

4.5.1. Le facteur déterminant de la durabilité de ce projet est l'adhésion de tous les segments de la société à l'approche DSA, à savoir s'attaquer de façon frontale à la pauvreté sur la base d'une meilleure connaissance du phénomène. Cette adhésion est traduite au niveau du Gouvernement par la priorité absolue accordée à la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté pilotée par le Commissariat aux droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion.

4.5.2. Le pays ayant été élu à l'initiative PPTE, l'exigence d'un meilleur suivi des performances des secteurs sociaux au profit desquels des allocations budgétaires conséquentes sont faites, est une garantie supplémentaire de durabilité des acquis du projet. L'engagement du Gouvernement est sans faille dans la mesure où il vient d'élaborer une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la pauvreté pour la période 2000-2015, avec pour objectifs de : (a) accélérer la croissance économique et renforcer la compétitivité de l'économie, (b) améliorer les indicateurs de la pauvreté, (c) promouvoir le développement régional équilibré et l'aménagement harmonieux du territoire, et (d) promouvoir l'équité et la pleine participation des populations.

4.5.3. Au niveau macro-économique, sont visés en même temps que des excédents budgétaires, un taux de croissance annuel de l'ordre de 5,5%, le maintien du déficit courant en deçà de 5% du PIB et du taux d'inflation à moins de 2,7%. L'accélération de la croissance économique et son encrage dans les secteurs économiques bénéficiant directement aux pauvres constituent un des axes prioritaires de la nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté. Le besoin en ciblage des zones et des personnes pauvres et vulnérables, devenu plus pressant, justifie bien les travaux d'actualisation du profil de la pauvreté visés par l'EPCV 2000.

4.5.4. Sur le plan conceptuel, le caractère quasi-permanent des travaux d'actualisation du profil de pauvreté, la capacité autonome en matière d'enquêtes auprès des ménages, développée par l'ONS, constitue en plus d'une preuve de la prise en main effective de la plupart des travaux par les nationaux, la preuve de la viabilité technique du projet. A cet égard, il convient de souligner que l'ONS a lancé l'enquête EPCV 2000, en utilisant peu d'expertise internationale. L'ONS a adapté le questionnaire des premières EPCV pour tenir compte des besoins apparus en matière de décentralisation.

4.5.5. L'engagement du pays dans l'exercice de la bonne gouvernance constitue une garantie supplémentaire de durabilité, en raison de l'implication des mairies, de la société civile notamment les ONG, des associations de femmes et des groupements de jeunes qui sont ciblés dans les programmes de lutte contre la pauvreté.

4.5.6. La durabilité tient aussi à la transparence qui inclut la vulgarisation de la méthodologie et des produits tels que les études. Comme il a été noté, les études doivent être moins orientées vers une stratégie d'accompagnement des décisions, mais beaucoup plus pour faire germer des projets. Le fonds technique du projet notamment méthodologique et documentaire, constitue un élément de patrimoine national qu'il faut faire germer.

4.5.7. La durabilité est aussi assurée à travers tous les projets montés à l'aide du profil de la pauvreté, comme par exemple le Projet de réduction de la pauvreté financé par le FAD pour 3,23 millions d'UC, et le programme AMINA auquel la Mauritanie participe activement.

4.5.8. En outre, il est important de mettre l'accent sur le nécessaire renforcement de la coordination des interventions des bailleurs de fonds dans le champ de la lutte contre la pauvreté, comme moyen susceptible de favoriser une meilleure synergie dans ce domaine qui est le noyau central de leur stratégie d'intervention, sur la base d'un document cadre de stratégie de réduction de la pauvreté et de la croissance.

4.5.9. Initialement, le projet DSA était conçu en amont des PAS. Avec le temps, du fait de l'utilisation de ses résultats pour le montage et le suivi de ces programmes, il en est devenu le moteur. L'intervention des institutions de financement se fait de plus en plus sur la base des documents visant la réduction de la pauvreté. C'est l'explication à donner à la naissance : (i) du Document-cadre pour la croissance et la réduction de la pauvreté de la Banque mondiale, et (ii) de la Facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté du FMI. Tous ces documents exigent des données et des indicateurs produits par le projet DSA.

4.5.10. Les bénéficiaires continuent d'honorer leurs engagements concernant les charges récurrentes du projet DSA. C'est à ce titre que le Gouvernement assure le fonctionnement du CDHLPI, et a dégagé des moyens au profit de l'ONS pour mener l'EPCV 2000. Les bénéficiaires des infrastructures scolaires et sanitaires participent à leur maintenance.

#### **4.6 Indicateur de performance globale**

La performance globale du projet est satisfaisante avec une note de 3. Cette appréciation se situe au niveau de la réalisation des objectifs et des résultats, de l'impact sur le développement institutionnel et de la durabilité, tous jugés satisfaisants avec une note de 3, mais en retrait par rapport à la pertinence et la qualité à l'évaluation jugée très satisfaisante.

#### **4.7 Performance de l'Emprunteur**

4.7.1. Jugée globalement satisfaisante, la performance de l'emprunteur est notée 3. Les faiblesses notées étaient l'absence de rapports trimestriels, le retard mis pour satisfaire la condition 1 (cf. 3.1.6 et 3.1.7), et les lenteurs administratives pour la mise en place de l'organe de gestion.

4.7.2. Le pays avait pris toutes les dispositions nécessaires sur le plan institutionnel pour favoriser l'exécution du projet conformément aux clauses du Protocole d'Accord. Les financements requis pour les activités des différentes composantes ont été mis à la disposition des bénéficiaires si l'on excepte les retards connus dans la mise à disposition des fonds par la cellule DSA à l'ONS pour mener des enquêtes DSA. D'une manière générale, si l'on excepte les délais mis par l'agence d'exécution pour maîtriser les procédures du fait du caractère spécifique du projet, l'acquisition des biens et services a été faite sans autre problème majeur.

## **4.8 Performance du Groupe de la Banque**

4.8.1. La performance de la Banque est jugée satisfaisante avec une note de 3. La Banque n'ayant pas participé aux phases d'identification et de préparation, cette note correspond à une appréciation portant sur l'évaluation et la supervision.

4.8.2. Eu égard aux autres tâches qui lui étaient assignées à savoir, la participation à la seconde revue des dépenses publiques, et la préparation du projet de gestion économique et de renforcement des capacités institutionnelles, la mission de supervision aurait dû être renforcée en effectif. La durée était suffisante mais la mission a été programmée tardivement.

4.8.3. Les faiblesses de la Banque concernent surtout l'activité de supervision réduite à une seule mission sur le terrain, et le suivi-évaluation en cours de projet en général.

## **4.9 Principaux facteurs pouvant affecter la performance d'exécution et les résultats**

4.9.1. En dehors de la pression exercée par le flux des populations rurales victimes de la sécheresse, aucun autre facteur n'a affecté l'exécution du projet de manière significative. La volonté politique d'internalisation du processus DSA, et l'approche participative ont eu un impact positif dans la mise en œuvre du projet.

4.9.2. L'exécution du projet a souffert de façon partielle de la faible performance de la Banque en matière de supervision. Les dérapages notés dans la mise en œuvre de la première partie du PCR, aux niveaux macroéconomique et sectoriel, constituaient un grand risque puisqu'ils pouvaient avoir un impact négatif sur la priorité accordée par le Gouvernement à la mise en œuvre du projet. Il en est de même des difficultés de communication sur le terrain qui ont freiné l'avancement des enquêtes DSA.

4.9.3. Le retard dans la mise à disposition des fonds au profit de l'ONS, par l'agence d'exécution, a affecté de manière partielle l'exécution du projet, puisqu'il s'agit là d'un facteur qui a participé au rallongement de la durée du projet, au même titre que les difficultés de communication à l'intérieur du pays et l'inadéquation du calendrier prévisionnel de la formation.

4.9.4. La dépréciation de la monnaie nationale a eu un impact positif puisqu'elle a permis à l'emprunteur de disposer de plus de moyens financiers en monnaie nationale, au moment où les mesures visant à réduire le taux d'inflation étaient déployées.

## **5. CONCLUSIONS, LECONS ET RECOMMANDATIONS**

### **5.1 Conclusions**

5.1.1 Le projet a atteint ses objectifs spécifiques. Le réflexe DSA est devenu une réalité au niveau de l'administration centrale mauritanienne.

5.1.2 Les extrants du projet sont utilisés pour le montage des projets visant la réduction de la pauvreté et la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

5.1.3 En l'absence d'une volonté politique réelle du pays, à se doter et à mettre en œuvre des programmes de développement socio-économiques visant une croissance durable, l'apport des

produits DSA notamment une meilleure connaissance du phénomène de la pauvreté, ne pourrait avoir qu'un impact limité. En s'appropriant la démarche DSA, le pays doit mobiliser des moyens suffisants pour générer et soutenir la croissance économique, en veillant à orienter une partie de financement vers les secteurs d'activité susceptibles de favoriser l'emploi des pauvres.

## 5.2 Leçons

5.1 En l'absence de ce projet dont la pertinence a été reconnue par tous les segments de la société mauritanienne et les partenaires au développement, le pays n'aurait jamais pu disposer d'outils scientifiques fiables pour l'identification : (i) des populations pauvres et vulnérables notamment les femmes et les jeunes, et (ii) des zones d'intervention dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté. (§ 4.2.8 et § 4.2.11)

5.2 L'objectif de la synergie, visé à travers des interventions concertées des bailleurs de fonds dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, aurait été fortement hypothéqué sans l'apport des produits du projet notamment le profil de pauvreté. (§ 4.5.8)

5.3 L'exécution du projet, dans les délais impartis, n'est possible que si : (i) la Banque améliore l'activité de suivi en général et de supervision en particulier (§ 4.8.3), et (ii) l'Emprunteur résout le problème interne des lenteurs administratives, ressenti comme une grande contrainte. (§ 4.7.1)

5.4 Tant que l'appui institutionnel en DSA n'atteindra pas les niveaux décentralisés de l'administration et la société civile, le processus participatif nécessaire à la formulation des projets de lutte contre la pauvreté, continuera à souffrir d'un déficit qualitatif. Il est donc nécessaire d'étendre cet appui aux maillons régionaux de l'administration publique et à tous les acteurs du développement. (§ 4.4.4)

5.5 La concentration de la capacité conceptuelle en matière de DSA, au niveau de l'administration centrale pourrait être préjudiciable à la mise en œuvre de la bonne gouvernance, si aucune action n'était entreprise pour accompagner la décentralisation et la déconcentration de l'administration d'une part, et si d'autre part, les autres segments de la société (ONG, société civile), ne s'y impliquaient fortement en tant partenaires actifs. (§ 4.4.4)

5.6 Les résultats des premières enquêtes DSA publiés au niveau des wilaya (régions) en raison des techniques de sondage utilisées, leur utilisation pour le ciblage au niveau inférieur à savoir, les moughataa (départements), les communes et les arrondissements, était limitée voire impossible. L'exercice d'un ciblage plus fin, aux fins d'élaboration des programmes et projets au profit des communautés de base, n'est possible que si dès la conception des enquêtes DSA, la préoccupation de publier les informations détaillées à ces niveaux géographiques inférieurs (départements, arrondissements et communes) est prise en compte. (§ 5.2.7)

5.7 Le projet a fait naître des besoins en matière de suivi-évaluation dans la plupart des secteurs sociaux bénéficiaires des allocations budgétaires de plus en plus substantielles à savoir, l'éducation, la santé et l'emploi. L'affectation et l'utilisation de ces ressources s'accompagnent de l'établissement des indicateurs de performance qui seront suivis de façon régulière, ce qui nécessite le renforcement des capacités du pays (Gouvernement, société civile) en matière de suivi-évaluation. (§ 4.9.2)

5.8 La mesure de l'impact des politiques et programmes de développement socio-économique, et le suivi de l'évolution de la pauvreté monétaire et de la pauvreté humaine, ne sont possibles que si l'on dispose des indicateurs jouant le rôle d'instruments de mesure. (§4.2.23)

### **5.3 Recommandations**

5.3.1 Compte tenu des enseignements qui précèdent, il est recommandé :

#### **Au Gouvernement de :**

5.3.2 Poursuivre sans relâche ses efforts pour rentabiliser les acquis du projet de renforcement institutionnel au niveau de l'administration mauritanienne. A cet effet, compte tenu de son engagement à mettre en place un programme de bonne gouvernance, il devrait chercher à étendre les capacités conceptuelles des DSA au niveau régional et de la société civile ;

5.3.3 Veiller plus que par le passé, à rendre transparent, le processus d'intégration des DSA et le suivi des performances des projets développés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;

5.3.4 Renforcer le dispositif de la lutte contre la pauvreté par un observatoire de la pauvreté, comme bras séculier du Commissariat aux droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion. Partie intégrante de tout programme de réduction de la pauvreté, l'observatoire en est la composante-clé, au titre de l'activité de suivi-évaluation à l'aide des indicateurs de résultats fixés et suivis au moyen des processus participatifs. Le cas échéant, l'observatoire devrait être neutre et servir d'outil d'aide à la décision au service de tous les partenaires de la lutte contre la pauvreté nationaux et internationaux, pour répondre au souci de transparence et de meilleure visibilité que commande la mise en œuvre des dispositions du cadre stratégique de réduction de la pauvreté.

#### **A la Banque de :**

5.3.5 Veiller au respect du calendrier des projets en retenant un calendrier d'exécution réaliste à l'évaluation, effectuant un suivi régulier des activités sur le terrain avec des missions de supervision périodique conformément à ses propres règles, et prenant rapidement les mesures correctives qui s'imposent ;

5.3.6 Appuyer la Mauritanie dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre de la bonne gouvernance qui requiert entre autres, le renforcement institutionnel en matière de DSA au niveau régional et en faveur de la société civile ;

5.3.7 Appuyer le pays dans l'évaluation et la mise en place d'un observatoire de la pauvreté entendu comme instrument neutre et outil d'aide à la décision en matière de lutte contre la pauvreté ;

5.3.8 Rendre systématiques, l'élaboration et l'utilisation effective des indicateurs socio-économiques comme indicateurs de performance de ses interventions dans le domaine de la réduction de la pauvreté et le cas échéant, établir une liste minimum d'indicateurs aux fins de mesurer les progrès accomplis par pays et de procéder à la comparaison entre les pays membres régionaux.

## **ANNEXES**

**MATRICE DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIONS DE SUIVI**

PRINCIPALES OBSERVATIONS	RECOMMANDATIONS	ACTIONS DE SUIVI	ORGANE RESPONSABLE
<p><b>A. Formulation du projet DSA</b></p> <p>1. L'articulation entre les activités, les résultats attendus, l'objectif spécifique et l'objectif général du projet, est insuffisante</p> <p>2. Les indicateurs de performance n'ont pas été précisés dans le rapport d'évaluation</p> <p>3. L'absence d'un manuel de procédures spécifique du projet DSA, a contribué à rallonger l'exécution du projet</p> <p>4. Le rapport d'évaluation n'avait pas précisé les mécanismes de coordination des activités du projet, notamment entre les bailleurs de fonds</p>	<p>1.1 Rendre systématique l'élaboration de la matrice du cadre logique avec les objectifs hiérarchisés, les résultats attendus et les activités retenues ainsi que les indicateurs objectivement vérifiables (IOV), et des hypothèses et risques précis</p> <p>2.1 Rendre systématiques, l'élaboration et l'utilisation effective des indicateurs socio-économiques comme indicateurs de performance des projets de lutte contre la pauvreté</p> <p>3.1 Rédiger un manuel de procédures spécifique pour la mise en œuvre des différentes composantes du projet DSA, à la lumière de l'expérience acquise</p> <p>4.1 Rendre systématique l'introduction dans le rapport d'évaluation, des mécanismes de coordination entre les bailleurs de fonds</p>	<p>1.1.1 Elaborer une matrice du cadre logique de référence pour les projets DSA ou de lutte contre la pauvreté, susceptible d'être adaptée aux besoins des PMR</p> <p>2.1.1 Elaborer une liste minimum des indicateurs de performances qui sera utilisée dans les rapports d'évaluation des projets de lutte contre la pauvreté financés par la Banque, et dans le RAP et le REPP</p> <p>3.1.1 Exploiter les rapports produits et mettre à contribution les centres de formation DSA pour élaborer ce document qui servira de guide pratique aux PMR</p> <p>4.1.1 Introduire dans le Manuel des opérations de la Banque, des directives en matière de coordination de projets DSA, de l'identification à la post-évaluation</p>	<p>Banque ((Départements des Opérations par Pays, CADI, OPEV, OCOD), instituts régionaux de formation en DSA</p> <p>Banque (Départements des Opérations par Pays, OCOD, OPEV)</p> <p>Banque (CADI, OCOD, OCDN), instituts régionaux de formation en DSA</p> <p>Banque (Départements des Opérations par Pays, CADI, OCOD)</p>
<p><b>B. Exécution du projet DSA</b></p> <p>5. Les faiblesses en matière de suivi-évaluation affectent les performances d'exécution</p>	<p>5.1 Les missions de supervision (y compris la revue à mi-parcours) devraient être menées par la Banque conformément à ses propres directives en la matière, notamment selon le calendrier à établir impérativement à l'évaluation du projet</p>	<p>5.1.1 Veiller au respect du calendrier des missions de supervision établi dans le rapport d'évaluation</p>	<p>Banque (Départements des Opérations par Pays) et Emprunteur</p>

**MATRICE DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIONS DE SUIVI**

PRINCIPALES OBSERVATIONS	RECOMMANDATIONS	ACTIONS DE SUIVI	ORGANE RESPONSABLE
<p><b>C. Résultats du projet</b></p> <p>6. Le renforcement institutionnel en matière de DSA s'est limité à l'administration centrale</p> <p>7. Les produits du projet DSA notamment le profil de pauvreté, sont publiés au niveau des wilaya (régions administratives) et de ce fait, ils ne permettent pas un ciblage approprié aux niveaux inférieurs (département, commune, arrondissement)</p> <p>8. Le dispositif de la lutte contre la pauvreté mis en place est fonctionnel, mais il ne dispose pas d'un bras séculier qui puisse lui servir d'outil d'aide à la décision</p> <p>9. Les résultats du projet DSA sont des intrants du programme de la bonne gouvernance</p>	<p>5.2 L'agence d'exécution devrait soumettre des rapports trimestriels</p> <p>6.1 Etendre l'appui institutionnel en DSA à tous les acteurs de la société</p> <p>7.1 Améliorer la méthodologie des enquêtes auprès des ménages pour la rendre plus flexible et de nature à permettre la sortie des données à des niveaux de détail requis par l'élaboration des programmes et politiques au profit des communautés de base</p> <p>8.1 Renforcer le dispositif de la lutte contre la pauvreté par un instrument fiable et neutre au service de tous les partenaires nationaux et internationaux de la lutte contre la pauvreté en Mauritanie</p> <p>9.1 Elaborer une méthodologie d'utilisation des résultats du projet DSA pour accompagner la bonne gouvernance</p>	<p>5.2.1 Veiller à l'application des directives opérationnelles en la matière. Introduire explicitement dans le rapport d'évaluation et l'Accord de prêt, les sanctions encourues par l'Emprunteur en cas de non-respect de la périodicité des rapports</p> <p>6.1.1 Développer les capacités conceptuelles et d'analyse en matière de DSA, au niveau régional de l'administration mauritanienne et à impliquer tous les segments de la société civile dans cet exercice</p> <p>7.1.1 Intégrer des variables permettant de saisir les données aux niveaux régionaux inférieurs (département, commune, arrondissement), dans les questionnaires des enquêtes DSA et des enquêtes EPCV</p> <p>8.1.1 Créer un observatoire de la pauvreté qui jouera le rôle de bras séculier au Commissariat aux droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion</p> <p>9.1.1 Dresser une liste d'indicateurs pour suivre les progrès accomplis en matière de bonne gouvernance, avec un accent sur la transparence, la participation des femmes, l'équité, et la décentralisation</p>	<p>Banque (Départements des Opérations par Pays) et Emprunteur</p> <p>Gouvernement mauritanien et Banque</p> <p>Gouvernement mauritanien, ONS</p> <p>Gouvernement mauritanien et Banque (OCDN).</p> <p>Gouvernement et partenaires au développement de la Mauritanie</p>

## MATRICE RETROSPECTIVE DU CADRE LOGIQUE

PAYS : MAURITANIE

Nom du projet : Projet de renforcement relatif aux DSA

Date de récapitulatif : Septembre 2000

Equipe de conception : MM. T.D. KOUASSI et L. MBONG MBONG

Hiérarchie des objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables			Moyens de vérification	Hypothèses importantes/Risques
	A l'évaluation	A l'achèvement	A la post-évaluation		
<p><b>I. But</b> 1.1 Atténuer les effets sociaux négatifs des programmes d'ajustement structurel macro-économiques et sectoriels</p>	<p>(a) Le taux de croissance de l'économie est supérieur à 3,5% ; (b) Le taux d'inflation est inférieur à 3,6%, (c) Le déficit de la balance courante est ramené à 6,6% en 1995 ; (d) Indices de l'incidence de la pauvreté (P0), de l'intensité moyenne de la pauvreté (P1) et (P2) qui mesure l'effet combiné de l'incidence, l'intensité moyenne et l'inégalité des revenus entre pauvres (e) (f) Le niveau de : IDH, IPH, IPF, ISPDH</p>		<p>(a) Actions entreprises par les autorités du pays avec l'appui des partenaires au développement, dans le cadre du programme de réduction de la pauvreté, en faveur des populations pauvres notamment les femmes et les jeunes (ciblage des populations pauvres, réinsertion, projets de lutte contre la pauvreté, etc.) ; (b) Taux de croissance économique supérieur à 4,2% sur la période 1996 à 99 ; (c) Po : 50,5% en 1996 contre 56,6% en 1990 ; (d) l'IDH : 0,451 en 1998 contre 0,400 en 1990</p>	<p>(a) Comptes nationaux ; (B) annuaires des statistiques de l'emploi ; (C) annuaires des statistiques scolaires ; (d) annuaires des statistiques sanitaires ; (e) annuaires des statistiques économiques (prix) ; (f) Revue des projets retenus dans le programme des investissements publics (PIP) ; (g) Revue des dépenses publiques ; (h) Indicateurs sociaux ; (i) carte de la pauvreté ; (j) Rapport mondial sur le développement humain publié par le PNUD</p>	
<p><b>II. Objectif du projet</b> 2.1 Renforcer les capacités du Gouvernement à prendre en compte les dimensions sociales de l'ajustement (DSA), dans la formulation de ses politiques et programmes macro-économiques et sectoriels.</p>	<p>(a) le nombre de plans et programmes avec DSA ; (b) le nombre de projets, dans le PIP et le BCI, intégrant les DSA ; (c) % des dépenses sociales dans le budget national</p>	<p>Intégration des préoccupations sociales dans le travail quotidien notamment au niveau de l'évaluation des projets et du recouvrement des coûts des soins de santé primaire</p>	<p>Idem qu'à l'achèvement. Mais avec le nouveau défi que constitue l'engagement du pays à mettre en œuvre le programme de la bonne gouvernance, les réalisations du projet ne constituent qu'une étape importante qu'il convient de prolonger</p>	<p>(a) Recensement des cadres formés et rapports des séminaires ; (b) Arrêtés d'affectation des cadres dans les structures gouvernementales</p>	<p>(a) Le Gouvernement mauritanien accorde une haute priorité aux projets et programmes qui intègrent les dimensions sociales, dans le PIP et le BCI, et ceux qu'il soumet aux bailleurs de fonds ; (b) Le Gouvernement est effectivement engagé dans la lutte contre la pauvreté dont il a confié le pilotage au CDHLPI</p>

**MATRICE RETROSPECTIVE DU CADRE LOGIQUE**

Hiérarchie des objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables			Moyens de vérification	Hypothèses importantes/Risques
	A l'évaluation	A l'achèvement	A la post-évaluation		
<b>III. Résultats</b> 3.1 La compétence dans le traitement des DSA est acquise et se développe en vue de rendre tout le processus endogène	(a) Les structures nationales intervenant dans les domaines sociaux sont impliquées ; (b) 18 cadres de ces structures sont formés ; (c) Le taux de rétention des cadres formés est supérieur à 80% ; (d) Les thèmes de formation sur les DSA sont pertinents ; (e) Les outils d'analyse sont élaborés (MCS, MEGC, modèles macro-économiques, etc.)	Formation et sensibilisation par des séminaires et des stages	Formation effectivement assurée par le truchement de : (a) un atelier national sur les DSA ; (b) stages et voyages d'études autour des thèmes liés aux DSA pour 18 cadres ; (c) un atelier avec l'appui de la Banque mondiale sur la tabulation des données des enquêtes DSA ; (d) Journées de réflexion sur les éléments de la lutte contre la pauvreté	(a) Rapport d'achèvement du projet de la BAD ; (b) Rapport d'achèvement du projet par le Gouvernement ; (c) Rapports annuels d'exécution du projet fournis par la cellule d'exécution ; (d) Rapport de supervision.	(a) Les candidats les mieux indiqués sont identifiés ; (b) Les centres de formation régionaux disposent des places pour accueillir les 18 cadres nationaux selon le plan de formation élaboré ; (c) La plupart des cadres formés par le projet sont maintenus au sein des structures nationales
3.2 Un cadre de politique cohérent et consensuel de lutte contre la pauvreté est élaboré	(a) Les études socio-économiques nécessaires à la formulation du plan de lutte contre la pauvreté existent ; (b) Le plan stratégique de lutte contre la pauvreté est élaboré	16 études socio-économiques et un plan national de lutte contre la pauvreté 1998-2001 sont élaborés	(a) Stratégie et programme cadre de développement à la base et de lutte contre la pauvreté 1994-1998 ; (b) 16 études socio-économiques et Plan national de lutte contre la pauvreté 1998-2001 ; (c) Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2000-2015	(a) Rapports du MAED ; (b) Rapports du CDHLPI ; (c) Rapports du Comité interministériel de lutte contre la pauvreté	Les programmes de développement socio-économiques accordent la priorité absolue à la lutte contre la pauvreté
3.3 Une base de données socio-économiques actualisées et fiables, est disponible pour apprécier l'impact des réformes structurelles sur le niveau de vie des ménages et partant, permettre une meilleure identification des groupes-cible	(a) Les enquêtes DSA (prioritaire, intégrale, communautaire) sont réalisées ; (b) Une base de données socio-économiques est mise en place	Profils de la pauvreté de 1990 et 1996	(a) Idem qu'à l'achèvement ; (b) Base de données de l'EPCV à l'ONS est fonctionnelle ; (c) Lancement de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages EPCV 2000 qui va permettre, entre autres, d'actualiser le profil de pauvreté.	(a) Rapports d'exécution et d'analyse des enquêtes DSA présentés par l'Office national de la statistique ; (b) Rapports d'exécution et d'analyse de l'EPCV 2000.	L'ONS dispose d'une capacité à mener les enquêtes et analyser les données recueillies dans les délais

**MATRICE RETROSPECTIVE DU CADRE LOGIQUE**

Hiérarchie des objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables			Moyens de vérification	Hypothèses importantes/Risques
	A l'évaluation	A l'achèvement	A la post-évaluation		
3.4 Une aide d'urgence sous forme de facilités d'accès aux infrastructures socio-économiques de base, est apportée aux populations des quartiers périphériques de Nouakchott, victimes de la sécheresse	(a) nombre et type d'infrastructures socio-économiques de base construites	Achèvement de 44 salles de classe, 4 clôtures, 54 blocs sanitaires dans les quartiers périphériques et fourniture de certains mobiliers pédagogiques et équipements scolaires	(a) Idem qu'à l'achèvement ; (b) Une partie des infrastructures de l'école Oum El Mouminine a été détruite en juillet 2000 ; (c) Reconstruction de 08 salles de classe de cette école en cours de finition, dans le cadre du projet Education/Formation	(a) Rapport d'exécution de la Commune urbaine de Nouakchott ; (b) Inspection sur le terrain ; (c) Rapport de l'association des parents d'élèves	(a) Les entreprises adjudicataires des travaux sont capables d'exécuter les travaux ; (b) Les communautés bénéficiaires s'approprient les infrastructures de base
<b>IV. Activités</b> 4.1 <b>Renforcement institutionnel</b> : 4.1.1 Gestion du projet : (a) Frais de personnel ; (b) Autres dépenses de fonctionnement ; (c) Equipement	184.21	184.21	184.21	(a) Protocole d'Accord du don du FAD No. F/MAU/DN-RI/91/2 ; (b) Accord de financement de la KFW ; (c) Historique (ledger) à la BAD ; (d) PIP de 1991 à 1996 et BCI (exécution de 1991 à 1996) en ce qui concerne les dotations budgétaires de l'Etat mauritanien	Les conditions de financement sont respectées
4.1.2 Formation de 18 cadres sur "les politiques de dimensions sociales de l'ajustement structurel", des cadres des principaux ministères et agences impliqués dans la formulation, et exécution des politiques socio-économiques	211.84	211.84	211.84	idem que 4.1	idem que 4.1
4.2 <b>Acquisition de biens et services</b>				Demandes de décaissement, rapports de supervision, rapports d'audit	Les règles de procédures d'acquisition de biens et services sont maîtrisées
4.3 <b>Elaboration d'une politique et d'un plan d'action de lutte contre la pauvreté</b>	414.47	414.47	414.47	idem que 4.1	idem que 4.1
4.4 <b>Collecte de données socio-économiques à l'aide d'un programme d'enquêtes DSA</b> Enquête déflatés.	1805.26	1805.26	1805.26		
4.5 <b>Appui aux communautés urbaines démunies</b>	184.21	184.21	184.21	idem que 4.1	idem que 4.1
<b>Plan de financement (en milliers d'UC)</b>	FAD/FAT : 700.00	FAD/FAT : 700.00	FAD/FAT : 700.00	idem que 4.1	idem que 4.1
	KFW : 1943.00	KFW : 1943.00	KFW : 1943.00		
	GVT : 157.00	GVT : 157.00	GVT : 157.00		
	2800.00	2800.00	2800.00		

## CRITERES D'EVALUATION

No	Indicateurs	Note	Observations
<b>1.</b>	<b>Pertinence et qualité à l'évaluation</b>	<b>4</b>	<b>(a) Besoin ressenti et exprimé par le pays auprès de la Banque ; (b) adhérence au programme du pays et à la stratégie d'intervention de la Banque</b>
1.i	Consistance avec la stratégie globale de développement du pays	4	Face au climat de tension sociale causé par les effets pervers des PAS de la première génération (PREF 1985/88, PCR 1989/91) à savoir le chômage, l'inflation, l'érosion continue du pouvoir d'achat, la paupérisation renforcée de la population), le Gouvernement s'était engagé à mettre en place un Programme national DSA, pour donner «un visage humain » aux PAS ultérieurs conformément à sa LPD du 5/01/1987
1.ii	Consistance avec la stratégie d'assistance de la Banque	4	(a) Ce projet s'inscrivait bien dans le champ d'intervention défini par les FAD V et VI et le PEPP 1988-90 ; (b) la BAD était parrain du Programme régional DSA, au même titre que la Banque mondiale et le PNUD
1.iii	Politique macro-économique	4	Nécessité d'intégrer les DSA dans la politique macro-économique du pays
1.iv	Politique sectorielle	4	Les aspects sociaux de l'ajustement devraient être pris en compte dans la formulation des politiques, programmes et projets sectoriels
1.v	Réformes de la politique publique	4	Nécessité de prendre en compte les DSA en matière de réforme de la politique publique
1.vi	Réduction de la pauvreté	4	Le but ultime du projet à l'évaluation était de doter le pays d'une capacité institutionnelle pour la mise en place d'une stratégie de réduction de la pauvreté
1.vii	Egalité sociale et entre genres	3	Devait être prise en compte dans la formulation du Plan national de lutte contre la pauvreté
1.viii	Préoccupations en matière d'environnement	3	Idem que 1.vii
1.ix	Développement des ressources humaines	4	Le pays manquait de ressources humaines capables d'entreprendre la conception, l'exécution et le suivi des PAS intégrant les DSA. Le taux de rétention des cadres formés est élevé. En effet, ils sont actuellement aux commandes des structures administratives impliquées dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi du plan et de la stratégie de lutte contre la pauvreté
1.x	Développement institutionnel	4	Le cadre institutionnel existant devait être renforcé pour permettre l'exercice DSA
1.xi	Développement du secteur privé	3	Le projet a permis la naissance des PME de ramassage d'ordures qui ont joué le rôle de pionnier dans ce domaine
1.xii	Intégration économique régionale	N.A.	
1.xiii	Qualité à l'entrée du portefeuille (y compris exigence, complexité et risque, etc.)	3	Le projet DSA a permis de replacer le bien-être de la population et la lutte contre la pauvreté au centre des préoccupations des décideurs
<b>2.</b>	<b>Efficacité (Réalisation des objectifs et des résultats)</b>	<b>3</b>	<b>Les résultats visés ont été réalisés et utilement exploités</b>
2.i	Objectifs des politiques	3	
	• Stabilisation macro-économique	4	L'objectif de stabilisation macro-économique visé par les PAS n'était possible que dans un cadre de détente sur le plan social
	• Dépenses et investissement publics	4	Les allocations budgétaires en faveur des secteurs sociaux ont été renforcées et augmentées. Elles sont devenues prioritaires
	• Réformes monétaires	N.A.	
	• Gestion de la dette	N.A.	
	• Régulation du secteur privé et mesures d'incitation	3	Les mesures envisagées concernent le renforcement du secteur privé notamment la création des PME/PMI et l'incitation à la création des activités génératrices de revenu (AGR) face au gel de recrutements dans la Fonction publique
	• Réforme du secteur bancaire	N.A.	
	• Réforme de la fonction publique	3	L'approche DSA a permis d'élaborer une stratégie de réinsertion des populations vulnérables notamment les « nouveaux pauvres » que sont les «déflatés » de la Fonction publique qui ont fait l'objet d'une enquête spéciale

## CRITERES D'EVALUATION

No	Indicateurs	Note	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficience en matière de prix</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régulations sectorielles</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Législation du travail</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique d'acquisition</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les effets négatifs des PAS</li> </ul>	4	Il s'agissait d'une approche conceptuelle pour inclure les préoccupations sociales dans la formulation des PAS. L'incidence de la pauvreté est passé de 56,6 % en 1990 à 50,5% en 1996
2.ii	Objectifs physiques (résultats)	4	Presque tous assimilables au «software», les produits de ce projet constituent «un package» qui vise à développer la capacité conceptuelle endogène en matière de DSA et de lutte contre la pauvreté
2.iii	Objectifs financiers	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Viabilité financière</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux coûts</li> </ul>	3	Les bénéficiaires des infrastructures sociales de base notamment les associations des parents d'élèves avaient contribué pour 25% dans les coûts des investissements.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restructuration</li> </ul>	N.A.	
2.iv	Objectifs de développement institutionnel	3	Le capital humain et les instruments d'analyse et de suivi de la pauvreté ont été obtenus. L'ONS s'est dotée d'un service spécialisé en enquêtes DSA
2.iv.1	Capacité institutionnelle nationale	2	Le projet a doté le pays de ressources humaines capables de formuler des plans et stratégies de développement prenant en compte les DSA.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion économique</li> </ul>	3	Les capacités de conception, d'exécution et de suivi, développés dans le projet sont assimilées à une partie intégrante des PAS et des politiques sociales
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réforme de la fonction publique</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernance</li> </ul>	2	Les actions entreprises vont dans le sens de la bonne gouvernance mais elles restent au niveau central
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la pauvreté</li> </ul>	4	Les produits obtenus tels que le profil de la pauvreté sont utilisés pour le ciblage des personnes et des zones pauvres
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intermédiation financière</li> </ul>	3	Le profil de pauvreté est utilisé pour cibler les populations à soutenir par des micro-crédits
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système judiciaire</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au secteur privé</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement et ressources naturelles</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité au niveau sectoriel</li> </ul>	4	L'ONS notamment a pu développer une bonne capacité en matière d'enquêtes DSA
2.iv.2	Agence d'exécution	3	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyses en planification/politique</li> </ul>	3	Responsabilisation accrue des cadres de l'agence, à plusieurs niveaux de l'administration, notamment au sein du MAED où existe un modèle macro-économique (MEMAU), et du CDHLPI
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion financière</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avancement des cadres</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion du personnel</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion du système d'informations</li> </ul>	3	Les informations collectées et les résultats des enquêtes DSA ont permis de créer une base de données sur les conditions de vie des ménages
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restructuration de l'agence</li> </ul>	3	A l'issue du projet, il a été créé au sein du MAED, une unité de coordination du développement à la base (UCDB)
2.v	Objectifs et buts sociaux	3	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la pauvreté</li> </ul>	3	(a) Elaboration d'un plan national et de la stratégie de lutte contre la pauvreté ; (b) utilisation du profil de pauvreté pour le ciblage des pauvres
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des groupes vulnérables</li> </ul>	3	Utilisation du profil de pauvreté pour l'identification et l'intervention en faveur des groupes vulnérables
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des disparités entre revenus</li> </ul>	3	Objectif est retenu dans le plan de lutte contre la pauvreté

## CRITERES D'EVALUATION

No	Indicateurs	Note	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement et participation communautaire</li> </ul>	3	Le projet DSA a été prolongé par l'UCDB au sein du MAED avec pour missions l'élaboration d'une stratégie nationale de développement communautaire, le pilotage et le suivi du programme-cadre de développement à la base et la lutte contre la pauvreté, la coordination et la promotion des activités des ONG de développement. La stratégie de lutte contre la pauvreté met l'accent sur l'approche participative et l'auto-organisation des populations pauvres
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Egalité entre genres</li> </ul>	3	Objectif retenu dans le plan de lutte contre la pauvreté. Il s'agit d'améliorer la participation des femmes aux différentes sphères socio-économiques, avec une plus grande responsabilisation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux et qualité des services</li> </ul>	3	Objectif retenu dans le plan de lutte contre la pauvreté
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alimentation et sécurité alimentaire</li> </ul>	3	Objectif retenu dans le plan de lutte contre la pauvreté
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration sur le plan de la santé</li> </ul>	3	Objectif est retenu dans le plan de lutte contre la pauvreté
2.vi	Objectifs dans le domaine de l'environnement	3	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des ressources humaines</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenance de la biodiversité</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien du sol, air, qualité de l'eau</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité de l'environnement urbain, Ramassage des ordures</li> </ul>	3	De manière indirecte, le projet a permis d'organiser le ramassage des ordures de la capitale du pays, avec un effet d'entraînement appréciable
2.vii	Objectifs de développement du secteur privé	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre légal du secteur privé</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restructuration/Privatisation des entreprises publiques</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement du secteur financier</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance technique au secteur privé</li> </ul>	N.A.	
<b>3.</b>	<b>Efficiences</b>	<b>3</b>	
3.i	Taux de rentabilité économique	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Estimation à l'évaluation..... %</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelle estimation à l'achèvement (RAP, REPP).....%</li> </ul>		
3.ii	Taux de rentabilité financière	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Estimation à l'évaluation..... %</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelle estimation à l'achèvement (RAP, REPP).....%</li> </ul>		
3.iii	Indicateurs d'efficience	3	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport coût/bénéfice</li> </ul>	3	Les résultats obtenus sont appréciables : techniques et méthodologies d'enquêtes DSA, cadres formés, outils de ciblage pour l'intervention dans le domaine de la lutte contre la pauvreté avec une meilleure visibilité, etc. Au regard de ces résultats qu'on ne pouvait obtenir sans ce projet dont le montant est modeste, le rapport bénéfice/coût est de loin supérieur à l'unité surtout si l'on tient compte des effets multiplicateurs et des suites des différents produits

## CRITERES D'EVALUATION

No	Indicateurs	Note	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des infrastructures</li> </ul>	3	Les zones bénéficiaires du projet qui ne disposaient pas d'infrastructures scolaires et sanitaires décentes, connaissent aujourd'hui des mutations sociales profondes avec : (i) les taux de fréquentations des écoles primaires élevés avec pour corollaire la baisse des effectifs des enfants de rue, et (ii) une meilleure couverture sanitaire des populations pauvres et vulnérables
<b>4.</b>	<b>Impact sur le développement institutionnel</b>	<b>3</b>	
4.i	Capacité institutionnelle nationale	3	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion économique</li> </ul>	4	L'acquisition des capacités en matière de DSA par les cadres nationaux permet d'améliorer la gestion économique du point de vue de l'équité et de la transparence
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réforme de la fonction publique</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance</li> </ul>	3	Les produits du projet (cadre consensuel de lutte contre la pauvreté, profils de pauvreté) sont des bons intrants pour le montage d'un programme de bonne gouvernance
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la pauvreté</li> </ul>	3	Le projet a permis une prise de conscience du phénomène de la pauvreté à tous les niveaux, et partant, d'en faire la plus grande priorité de tout programme de développement socio-économique du Gouvernement. Fort de cette préoccupation collective, le pays s'est doté d'une capacité endogène en matière de diagnostic et d'analyse de la pauvreté, et d'une stratégie de réduction de ce phénomène
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intermédiation financière</li> </ul>	3	Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, des activités de micro-crédits sont retenues comme moyens pour soutenir l'intégration des pauvres dans la sphère de production. Le pays fait partie du réseau AMINA de la Banque
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Système judiciaire</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui au secteur privé</li> </ul>	N.A.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Environnement et ressources naturelles</li> </ul>	3	Après le projet, on assiste à la naissance des sociétés de ramassage des ordures dans les villes. L'AFPH notamment et les pouvoirs publics mènent des actions pour la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité au niveau sectoriel</li> </ul>	N.A.	
4.ii	Agence d'exécution	3	Le secrétariat permanent du projet était une structure très légère mais il a su s'acquitter de sa mission
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyses en planification/politique</li> </ul>	3	Bon réflexe acquis par les modules de formation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle de la gestion et audit</li> </ul>	3	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des ressources humaines / Formation</li> </ul>	4	La plupart de cadres du projet occupent des postes de responsabilité importants dans la chaîne de décideurs nationaux.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transfert de technologie</li> </ul>	3	La bonne qualité des cadres formés et l'appropriation des techniques conceptuelles témoignent du transfert de connaissance réalisé. Aujourd'hui certaines opérations comme l'EPCV 2000 requièrent moins d'interventions en expertises internationales que les premières enquêtes DSA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion du personnel (y compris mobilité)</li> </ul>	4	Aucun problème signalé
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Systèmes de gestion d'informations</li> </ul>	4	La capacité interne de l'ONS en matière de traitement, d'analyse et de diffusion des données s'est nettement améliorée grâce au projet DSA. De par leur nature, les résultats des enquêtes DSA ont créé une forte demande qui a poussé l'ONS à mieux s'organiser dans le domaine de la gestion de l'information
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Système financier et budgétaire ; système d'opérations et d'entretien</li> </ul>	3	L'absence de problème sur le plan budgétaire et financier dénote d'une bonne maîtrise des règles et procédures par l'agence d'exécution
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restructuration de l'agence</li> </ul>	N.A.	

### CRITERES D'EVALUATION

No	Indicateurs	Note	Observations
<b>5.</b>	<b>Durabilité</b>	<b>3</b>	
5.i	Viabilité technique (dispositifs d'exploitation et de maintenance, disponibilité des fonds de contrepartie, pièces détachées, facilités pour les ateliers, etc.)	3	
5.ii	Engagement continu de l'emprunteur	4	La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté est désormais au centre de la stratégie de développement du pays
5.iii	Appui socio-politique (y compris la participation des bénéficiaires, la protection des groupes vulnérables, la stabilité politique)	4	
5.iv	Viabilité économique	N.A.	
5.v	Viabilité financière	3	
5.vi	Dispositions institutionnelles (en matière d'organisation et de gestion)	3	
5.vii	Viabilité environnementale	N.A.	
5.viii	Résistance aux chocs exogènes	3	Les difficultés rencontrées pour identifier les centres de formation et les problèmes de communication au cours des enquêtes DSA ont pu être résolues
<b>6.</b>	<b>Indicateur de performance globale</b>	<b>3</b>	<b>Satisfaisant mais les acquis du projet méritent d'être adaptés pour accompagner la bonne gouvernance</b>

## PERFORMANCES DE L'EMPRUNTEUR

No	Indicateurs	Note	Observations
1.	<b>Qualité de la préparation</b>	<b>3</b>	<b>Le projet a été conçu sur l'initiative du Gouvernement, dans le cadre du projet DSA. Des lenteurs administratives ont été notées pour la mise en place effective de l'organe de gestion du projet. Les bénéficiaires des infrastructures scolaires et sanitaires ont contribué pour 25% dans les coûts de ces investissements</b>
1.i	Appropriation, participation des bénéficiaires	4	Toutes les actions entreprises en faveur des populations pauvres et vulnérables n'ayant pu être concluantes du fait de l'absence d'une technique de ciblage adéquate et d'un cadre d'intervention cohérent, le Gouvernement s'est investi à disposer d'une capacité conceptuelle endogène en matière d'identification et de ciblage de cette catégorie de la population. Le comité de suivi mis en place dans le cadre du projet DSA a participé à toutes les phases de conception du projet. Les bénéficiaires des infrastructures ont apporté une contribution financière de 25%, preuve de leur engagement à s'approprier les bénéfices du projet
1.ii	Engagement du Gouvernement	4	Les dispositions prises par le Gouvernement sur le plan institutionnel (comité de suivi, secrétariat permanent, groupe technique de gestion), budgétaire, matériel, et des ressources humaines traduisent à suffisance son engagement
1.iii	Politiques macro-économiques et sectorielles	3	Au-delà d'une simple exigence, l'aspect social est devenu prioritaire dans la formulation des programmes sectoriels et macro-économiques
1.iv	Dispositions institutionnelles (financement de la contrepartie)	3	Les lenteurs administratives pour la mise en place effective de l'organe de gestion ont entraîné des délais longs pour le premier décaissement. La contrepartie financière nationale était inscrite au PIP et mis à disposition chaque année budgétaire dans le BCI
2.	<b>Qualité de l'exécution</b>	<b>3</b>	
2.i	Affectation des cadres-clé	4	Les cadres actifs affectés au projet étaient des cadres supérieurs (de conception). Pendant la phase d'exécution, le taux de déperdition des cadres du projet était nul
2.ii	Performance de gestion de l'agence d'exécution	3	Comme en atteste le rapport de la mission de supervision du 11 au 28 juillet 1995, des audits de comptes étaient régulièrement organisés ; des règles de procédures administratives et comptables, et de contrôle interne satisfaisants étaient également mises en place
2.iii	Utilisation de l'assistance technique	4	Le projet a utilisé les services des consultants internationaux de renom et des consultants nationaux qualifiés et compétents
2.iv	Ajustements à mi-parcours	2	La reprogrammation des enquêtes DSA a provoqué un retard de 02 ans. La prorogation de la date-limite de dernier décaissement a été demandée à deux reprises dont la 1 <sup>ère</sup> en avril 1993, (lettre No.319 du 11/04/93 du Ministre du plan)
2.v	Respect du calendrier	2	24 mois de retard
2.vi	Respect des coûts	3	Le montant total en UC des dépenses effectuées était égal aux prévisions en UC à l'évaluation, mais en réalité le projet a tiré profit des gains de change résultant de la dépréciation de la monnaie nationale par rapport à l'UC. Le léger dépassement de 0,4% s'explique par les fluctuations des monnaies entre les dates de décaissement et de confirmation
3.	<b>Respect des conditions et des dispositions du Protocole d'accord</b>	<b>3</b>	<b>Les conditions préalables à l'entrée en vigueur (section 2.01) et les conditions 2 et 3 de la section 2.02 ont été remplies dans les délais. La condition 1 (section 2.02) n'a été satisfaite que 11 mois (au lieu de 3) après la signature du Protocole d'accord</b>
4.	<b>Adéquation Suivi-évaluation et Rapports</b>	<b>3</b>	<b>Audits des comptes réalisés. Périodicité trimestrielle de rapports non respectée</b>
5.	Opérations satisfaisantes	N.A.	
	<b>Performance globale de l'Emprunteur</b>	<b>3</b>	<b>Satisfaisante dans l'ensemble</b>

## PERFORMANCES DE LA BANQUE

No	Indicateurs	Note	Observations
<b>1.</b>	<b>A l'identification</b>	<b>N.A.</b>	<b>Le projet n'a pas fait l'objet d'une identification par la Banque</b>
1.i	Consistance du projet avec la stratégie de développement du Gouvernement		
1.ii	Consistance du projet avec la stratégie de la Banque pour le pays		
1.iii	Implication du Gouvernement		
1.iv	Implication des bénéficiaires		
1.iv	Innovations du projet		
<b>2.</b>	<b>A la préparation du projet</b>	<b>N.A.</b>	<b>Le projet n'a pas fait l'objet d'une préparation par la Banque</b>
2.i	Pertinence de l'appui de la Banque		
2.ii	Opportunité de l'appui de la Banque		
<b>3.</b>	<b><u>A l'évaluation</u></b>	<b>3</b>	<b>L'absence de la matrice de mesures et de la matrice du cadre logique du projet semble avoir handicapé l'enchaînement concis «activités-résultats- objectifs spécifiques –objectif global ». Absence d'indicateurs de performance</b>
3.i	Qualité des analyses technique, économique, financière, institutionnelle, sociale et environnementale	3	Les analyses faites dans le rapport d'évaluation étaient conformes à celle du PEPP 1988-90
3.ii	Pertinence des conditions et des engagements	4	Les conditions arrêtées dans le Protocole d'accord sont de nature à éviter le blocage de l'exécution du projet
3.iii	Adéquation de l'instrument de financement	4	Le projet était à juste titre financé sur le FAT en raison de sa forte intensité en études et formations, tous éligibles au FAT
3.iv	Adéquation de l'enveloppe financière	3	Le financement était fait sur le reliquat du FAT comme l'avait sollicité le Gouvernement
3.v	Qualité de la coordination avec les autres bailleurs/partenaires	4	L'évaluation s'est faite conjointement avec la Banque mondiale
3.vi	Plans d'exécution et de supervision (y compris les indicateurs de performance)	2	Plan d'exécution des EPCV existants dans le rapport d'évaluation ; absence d'un plan de supervision ; absence d'indicateurs de performance
<b>4.</b>	<b>A la supervision</b>	<b>3</b>	<b>Une seule mission de supervision pendant toute la période d'exécution du projet est insuffisante</b>
4.i	Adéquation du personnel de la Banque (effectifs, durée, continuité)	3	Compte tenu des autres tâches assignées à la mission à savoir, la participation à la seconde revue des dépenses publiques et l'implication à la préparation du Projet de gestion économique et de renforcement des capacités institutionnelles, elle aurait dû être renforcée en effectif. La durée était suffisante, mais la mission sur le terrain a été programmée tardivement
4.ii	Résolution des problèmes	3	Pour résoudre les difficultés rencontrées en matière d'exploitation à temps des résultats des enquêtes disponibles et à l'analyse des DSA prenant en compte les aspects DSA, la mission avait appuyé les contacts de l'agence d'exécution avec le centre d'études et de recherches sur le développement international à Clermont-Ferrand en France. Elle avait convenu avec le Gouvernement de clôturer le projet à la date-limite du 31/12/95 et que le pays élabore le rapport d'achèvement du projet au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre 1996

**PERFORMANCES DE LA BANQUE**

No	Indicateurs	Note	Observations
4.iii	Réactions au changement des conditions	2	
4.iv	Adéquation du suivi suite aux recommandations/décisions	2	Le pays n'ayant pas respecté les délais d'établissement des rapports, la Banque aurait dû renforcer la pression sur l'agence d'exécution pour la réalisation de cette activité
4.v	Notation réaliste au RPPP/RAPP	3	Le projet a été évalué satisfaisant avec une note de 2,4 dans le rapport de la revue de portefeuille No. ADF/BD/WP/96/39 de juin 1996. Il a également été jugé satisfaisant dans le RAP d'août 1998 avec une note de 2,5
4.vi	Attention accordée à l'impact probable sur le développement social	3	
4.vii	Attention accordée aux problèmes de durabilité	3	
<b>Evaluation globale de la Performance de la Banque</b>		<b>3</b>	<b>Satisfaisante dans l'ensemble</b>

**FACTEURS POUVANT AFFECTER LA PERFORMANCE  
D'EXECUTION ET LES RESULTATS**

No	Facteurs	Nature <sup>5</sup>			N/A	Observations
		S	P	N		
<b>1.</b>	<b>Hors du contrôle du Gouvernement</b>					
1.1	Cours mondiaux				X	
1.2	Evènements naturels	X				Le flux des populations rurales victimes de la sécheresse, vers les quartiers périphériques avait rendu plus pressante, la mise en place d'un programme de soutien aux populations vulnérables
1.3	Performance de la Banque		X			L'absence de supervision de la Banque sur le terrain, pendant 04 ans, constitue un élément de relâchement
1.4	Performance des contractants/consultants			X		Les consultants retenus selon les règles de procédures de la Banque, ont donné entière satisfaction dans l'ensemble
1.5	Guerre civile				X	
<b>2.</b>	<b>Dépendant du contrôle du Gouvernement</b>					
2.1	Politiques macro-économiques		X			L'effet conjugué des impacts négatifs des PAS en cours d'exécution du projet, et les dérapages enregistrés par la première tranche du PCR, pouvait hypothéquer le succès du projet
2.2	Politiques sectorielles		X			Le risque évoqué au 2.1 pouvait provenir de n'importe quel secteur s'inscrivant en dehors de la démarche DSA
2.3	Engagement du Gouvernement	X				L'engagement du Gouvernement était acquis et de façon irréversible
2.4	Nomination des cadres-clé	X				Le choix des cadres-clé était approprié
2.5	Contrepartie financière		X			Le Gouvernement avait inscrit la contrepartie financière dans le PIP et l'avait libérée dans le BCI
2.6	Capacité administrative		X			
2.7	Difficulté de communication téléphonique		X			Ce facteur n'avait pas permis une bonne coordination des activités des enquêtes DSA
<b>3.</b>	<b>Dépendant du contrôle de l'agence d'exécution</b>					
3.1	Gestion		X			Retard dans la mise à disposition des fonds au profit de l'ONS
3.2	Effectifs			X		Malgré le faible effectif de l'unité de coordination (05 cadres et agents), les résultats obtenus étaient satisfaisants
3.3	Utilisation de l'assistance technique				X	
3.4	Suivi-évaluation			X		L'agence d'exécution avait mis en place des procédures administratives et comptables internes jugées satisfaisantes
3.5	Participation des bénéficiaires	X				En plus du financement de l'Etat inscrit dans le PIP et dans chaque BCI annuel au cours du projet, la participation des bénéficiaires (25% pour les infrastructures socio-économiques de base) était acquise dès le départ

<sup>5</sup> Les facteurs peuvent affecter la performance d'exécution et les produits de façon substantielle (S), partielle (P) ou négligeable (N).

**FACTEURS POUVANT AFFECTER LA PERFORMANCE  
D'EXECUTION ET LES RESULTATS**

No	Facteurs	Nature			N/A	Observations
		S	P	N		
<b>4.</b>	<b>Pouvant affecter l'exécution</b>					
4.1	Modifications de la portée, de l'échelle, de la conception			X		Le changement opéré pour les modalités d'exécution de la composante «appui aux communautés urbaines démunies » n'a pas eu d'impact négatif. Elle a plutôt permis de financer un plus grand nombre de PME nationales (au lieu de la CVCT retenue d'office à l'évaluation) dont les coopératives de nettoyage et l'association des femmes volontaires pour la salubrité
4.2	Erreurs d'estimations d'intrants physiques, des coûts unitaires de base			X		Estimations correctes
4.3	Inadéquation des imprévus sur les prix et des imprévus physiques			X		Idem que 4.2
4.4	Changements des taux de changes, des dispositions financières et institutionnelles		X			La dépréciation de la monnaie nationale par rapport à l'UC, au cours de la période d'exécution du projet, a permis à l'unité de coordination de disposer de plus de moyens financiers en monnaie nationale
4.5	Calendrier d'exécution irréaliste		X			Le calendrier de la formation n'avait pas tenu compte des risques pour la sélection des candidats, la disponibilité des places dans les centres de formation
4.6	Qualité de la gestion y compris la gestion financière				X	Le système de gestion d'informations sur la pauvreté (y compris le profil de pauvreté) que le projet a permis de mettre en place, est le tout premier et le seul fiable que les différents acteurs de développement utilisent
4.7	Retards dans la sélection des cadres, consultants, contractants et dans la réception des fonds de contrepartie		X			Ce facteur observé pour la formation est un facteur justificatif du rallongement de la durée du projet
4.8	Procédures d'acquisition et de décaissement inefficaces			X		Les activités du projet ont été un peu affectées par ce facteur

## INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Indicateurs	1985-90*	1995-98*
<b>A. Démographie</b>		
Population totale (en milliers d'habitants) en 1988 et 1988	1864,0	2493,2
dont : Population féminine (en %)	50,4	50,3
Population urbaine (en %)	41,0	55,3
Taux d'accroissement naturel (en %)	2,93	2,90
Espérance de vie à la naissance (années)	47,4	52,5
Espérance de vie à la naissance des hommes (années)	47,0	42,3
Espérance de vie à la naissance des femmes (années)	48,0	55,5
<b>B. Santé et nutrition</b>		
Taux de mortalité infantile (pour mille)	125	120
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ( /1000 naissances vivantes)	210	183
Taux de mortalité maternelle (pour 100000 naissances vivantes)	800	550
Population ayant accès aux services de santé (en %)	45	75
Insuffisance pondérale néonatale (en %)	10	11
Enfants d'un an vaccinés contre la tuberculose (en %)	84	69
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	49	20
Taux d'utilisation des thérapies par réhydratation orale (TRO)	54	51
Nombre d'habitants par médecin	16667	7849
Nombre d'habitants par infirmier	2273	1124
Population ayant accès à l'eau potable (en %)	66	70
Apport calorique journalière par habitant (en calories)	2450	2622
Indice de la production alimentaire / habitant (base 100=1989-91)		103
<b>C. Education</b>		
Taux brut de scolarisation enseignement fondamental (en %)	46,8	86,2
dont : Garçons	52,5	89,3
Filles	40,7	83,2
Taux brut d'alphabétisation des adultes (% population + de 15 ans)	35,0	41,2
Taux brut d'alphabétisation hommes (% population + de 15 ans)	48,0	51,7
Taux brut d'alphabétisation femmes (% population + de 15 ans)	22,0	31,0
Part des dépenses d'éducation dans le budget de l'Etat (en %)	21,4	27,5
<b>D. Comptes nationaux</b>		
Taux de croissance annuel moyen du PIB (%)	1,9	4,2
Epargne nationale (en % du PIB)	11,4	7,9
Investissement intérieur brut (en % du PIB)	28,6	14,9
<b>E. Prix et taux de change</b>		
Taux de croissance moyen annuel de l'indice de prix à la consommation (1990=100)	8,3	6,5
Taux de change réel UM / \$ EU (moyenne annuelle)	78,1	130,0
Indice des termes de l'échange (1985=100)	98,9	92,6
<b>F. Dette publique</b>		
Dette extérieure totale (en % du PIB)	213,2	243,3
Dette extérieure totale (en % des exportations de biens et services)	394,6	458,5
Service de la dette (en % des exportations de biens et services)	20,1	24,3
<b>G. Finances publiques</b>		
Déficit (-) / Excédent (+) en % du PIB	-7,3	-0,1
<b>H. Balance des paiements</b>		
Solde du compte courant (% du PIB)	-16,3	-3,4
<b>I. Niveau de développement</b>		
Indicateur de développement humain (IDH) (150ème/174 en 1990, 147ème/174 en 1998)	0,400	0,451
Indicateur sexo-spécifique du développement humain : (ISDH) 122ème/143 en 1998		0,441
Indicateur de la pauvreté humaine (IPH1) (en %) : 77ème/92 en 1998		49,7
Indicateur de la participation de la femme (IPF) : 99ème/102 en 1997		0,197
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté (en %)	56,6	50,5

Sources: Mauritanie : ONS, MSAS, MEN.

BAD : Rapport sur le développement en Afrique 1999, RAP du projet d'appui institutionnel relatif aux DSA

PNUD: Rapport mondial sur le développement humain, 1994 à 2000

Banque mondiale : Rapport sur le développement dans le monde 1990, 1991, 1997

\* Moyenne sur la période ou données disponibles de l'année la plus récente

## PROFIL DE PAUVRETE ET INDICATEURS DE SUIVI DE LA PAUVRETE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

### A. Le profil de pauvreté

1. L'établissement du profil de la pauvreté d'un pays comporte plusieurs étapes dont : (i) la définition de ce phénomène multidimensionnel sous son double aspect monétaire et humain, (ii) les méthodes d'appréciation de chaque aspect, (iii) l'estimation des seuils de pauvreté, (iv) le calcul d'un ensemble d'informations de base et d'indicateurs susceptibles de renseigner sur l'incidence et l'intensité moyenne du phénomène, et sur les inégalités entre pauvres eux-mêmes. Ce profil porte également sur l'aspect humain généralement analysé en termes d'accès et de manque.

2. Concernant l'aspect monétaire, on calcule généralement les seuils de pauvreté supérieurs (appelé seuil de pauvreté) et inférieur (appelé seuil de pauvreté absolue, seuil d'extrême pauvreté ou seuil d'ultra pauvreté) selon l'une des méthodes suivantes :

- **La méthode du Coût des besoins essentiels (CBE) ;**
- **La méthode des Apports énergétiques alimentaires (AEA) ;**
- **la méthode qui assimile le seuil de pauvreté supérieur aux deux-tiers (2/3) du revenu moyen de la population, le seuil inférieur ou seuil de pauvreté absolue étant égal au tiers (1/3) du revenu moyen.** Dans le même ordre d'idées, certains pays ont situé le seuil supérieur à un niveau correspondant aux dépenses du troisième décile ; le seuil de pauvreté absolue correspond alors aux dépenses du premier décile. Quoique jugée arbitraire, cette méthode a été largement utilisée par les pays africains pionniers dans les évaluations de la pauvreté : Ghana et Côte d'Ivoire notamment.
- **la détermination du seuil de pauvreté standard au niveau international, par groupe de pays, pour les besoins de comparaison internationale :** calculé en fonction de la consommation, le seuil de pauvreté est estimé à 1 \$ en Parité de pouvoir d'achat (PPA) de 1985 par personne et par jour. Le PNUD utilise aussi d'autres seuils (par personne et par jour) : 2 \$ (en PPA de 1985) pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, 4 \$ (en PPA de 1990) pour les pays de l'Europe de l'Est et de la Communauté des états indépendants (CEI), et pour les pays industrialisés 14,4 \$ (en PPA de 1985) valable pour les Etats-Unis.

3. Il convient de remarquer que, pour être pertinents, utiles aux analyses et à la formulation de programmes de lutte contre la pauvreté, *les seuils de pauvreté doivent être calculés au niveau national et par région.*

4. On a souvent recours aux indicateurs élémentaires de la pauvreté développés par Sen (1976) d'une part et, Foster, Greer et Thorbecke (1984) d'autre part. Les indicateurs de ces derniers auteurs sont appelés famille  $P_\alpha$  et dérivent de la formule générale suivante, où  $n$  désigne l'effectif total de la population,  $q$  celui des pauvres,  $z$  le seuil de pauvreté et  $y_i$  la dotation (revenu, dépense) du pauvre  $i$ .

$$P_\alpha = (1/n) \sum_i [(z-y_i)/z]^\alpha \text{ avec } i=1,..,q \text{ et } \alpha \geq 0.$$

- Si  $\alpha=0$ ,  $P_0 = H = q/n$  qui est la pauvreté relative ou incidence de la pauvreté.
- Si  $\alpha=1$ ,  $P_1 = (1/n) \times \sum_i [(z-y_i)/z] = H \times I$ , avec  $i=1,..,q$ .  $P_1$  mesure l'intensité du phénomène mais ne rend pas compte de l'inégalité des revenus parmi les pauvres.
- Si  $\alpha=2$ ,  $P_2 = (1/n) \sum_i [(z-y_i)/z]^2 = H \times [I + (1-I^2) \times C^2_p]$ , avec  $i=1,..,q$ . et  $C_p$  étant le coefficient de variation de revenus des pauvres qui traduit l'inégalité des revenus. Ainsi  $P_2$  est un indicateur qui permet de combiner les mesures élémentaires de la pauvreté. Du fait de son aptitude à rendre compte de la situation des pauvres parmi les pauvres,  $P_2$  est l'un des meilleurs outils de ciblage des populations et des zones pauvres

5. **L'appréciation de la pauvreté humaine est bien plus complexe** dans la mesure où le concept recouvre les aspects tels que "l'absence de liberté politique, la privation du pouvoir décisionnaire, l'insécurité personnelle, l'impossibilité de prendre part à la vie de la communauté, les menaces pesant sur la viabilité à long terme et sur l'équité intergénérationnelle<sup>6</sup> », et fait appel à la notion de manque ou "le nonaccès » aux services sociaux de base. La pauvreté humaine est caractérisée par les "déficits de potentialités élémentaires qui intègrent une espérance de vie peu élevée et des conditions de santé, de logement, d'instruction, de participation, de sécurité personnelle et d'environnement médiocre<sup>7</sup>. »

<sup>6</sup> Rapport mondial sur le développement humain 1997, chap 1, page 10

<sup>7</sup> Rapport mondial sur le développement humain 1997, cap 1, page 30

## PROFIL DE PAUVRETE ET INDICATEURS DE SUIVI DE LA PAUVRETE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

### B. Quelques indicateurs pour le suivi de la pauvreté et du développement social

6. Les indicateurs à retenir devront être : (i) faciles à calculer ou à estimer, (ii) d'une grande utilité pour l'appréciation de l'impact des actions de lutte contre la pauvreté, et la formulation de politiques et programmes de développement économique et social. La plupart de ces indicateurs couvrent tous les secteurs retenus dans le Document cadre de lutte contre la pauvreté, en particulier l'économie totale, la santé, l'éducation, l'emploi, la situation de la femme, les revenus, la sécurité alimentaire, et l'environnement.

7. Ainsi entre autres indicateurs, on peut retenir :

➤ Concernant *l'économie totale* :

✓ les principaux agrégats des comptes nationaux à savoir :

- le produit intérieur brut (PIB)
- le taux de croissance économique
- l'indice implicite du PIB
- le PIB par habitant en monnaie nationale, en US \$, et en PPA
- les PIB sectoriels (primaire, secondaire, tertiaire)
- le produit national brut (PNB)
  - le taux de croissance du PNB
  - le revenu national disponible
  - la demande intérieure et ses composantes que sont
    - la consommation finale<sup>8</sup> en valeur et en % du PIB
    - l'investissement<sup>9</sup> en valeur et en % du PIB
  - le taux d'investissement national<sup>10</sup> et par secteur économique<sup>11</sup>
  - le taux d'inflation aux niveaux national et régional
  - la dette du pays (dette intérieure, encours de la dette extérieure en % du PIB) et par tête d'habitant
  - service de la dette en valeur et en % des exportations de biens et services, en % du PIB, et par tête

➤ *les parts des dépenses budgétaires* consacrées aux secteurs sociaux (éducation, santé), et à la préservation de l'environnement.

➤ *le profil de la pauvreté* avec au moins

- les seuils inférieur et supérieur de pauvreté par zone géographique
- la famille des  $P_\alpha$  notamment  $P_0$ ,  $P_1$  et  $P_2$  ci-dessus définis
- la contribution des régions, des ménages classées selon la taille ou d'autres critères, des catégories socioprofessionnelles, à la pauvreté
- la pauvreté par genre, catégorie socioprofessionnelle, par région
- l'accès aux infrastructures socio-économiques de base (santé, éducation, etc.)

➤ **Les indicateurs<sup>12</sup> de suivi-évaluation** qui concernent plusieurs secteurs dont :

---

<sup>8</sup> La consommation finale comprend la consommation finale des ménages, des administrations publiques, et des institutions sans but lucratif et des services des ménages

<sup>9</sup> L'investissement comprend la formation brute de capital fixe (FBCF) et les variations de stocks.

<sup>10</sup> Rapport entre la FBCF et le PIB

<sup>11</sup> Rapport entre la FBCF du secteur et sa valeur ajoutée

## **PROFIL DE PAUVRETE ET INDICATEURS DE SUIVI DE LA PAUVRETE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

✓ **la santé :**

- espérance de vie à la naissance, par sexe
- taux de mortalité adulte et juvénile
- taux de mortalité infantile
- taux de mortalité maternelle
- nombre d'habitants par médecin, sage-femme, infirmier
- nombre de naissances suivies par le personnel médical
- suivi d'hygiène de grossesse
- insuffisance pondérale à la naissance (en %)
- % des enfants de moins d'un an vaccinés contre les principales maladies
- prévalence de la séropositivité
- % de la population ayant accès aux services de santé, par zone de résidence
- % de la population ayant accès à l'eau potable, par zone de résidence
- % de la population ayant accès à l'assainissement, par zone de résidence

✓ **l'éducation :**

- dépense courante publique par élève et par niveau d'enseignement
- taux d'alphabétisation des adultes global, par sexe, par zone (rurale/urbaine)
- taux brut/net de scolarisation dans le primaire global, par sexe, et par zone (rurale/urbaine)
- taux brut/net de scolarisation dans le secondaire global, par sexe et par zone (rural/urbain)
- taux brut/net de scolarisation dans le supérieur
- % des filles dans le primaire, le secondaire, le supérieur
- % des étudiants des filières scientifiques
- taux de redoublement pour chaque cycle
- nombre d'élèves par enseignant, par salle de classe pour chaque cycle

---

<sup>12</sup> Liste non exhaustive. On peut se référer aux indicateurs sectoriels développés par l'UNICEF (situation des femmes et des enfants), l'OIT (chômage, emploi), l'OMS (santé)

## PROFIL DE PAUVRETE ET INDICATEURS DE SUIVI DE LA PAUVRETE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

- ✓ ***l'emploi :***
  - population active totale et en % de la population totale
  - population active par sexe, secteur, région
  - effectifs employés par sexe et catégorie socio-professionnelle et par zone
  - taux de chômage
  - temps de travail par jour (nombre d'heures)
- ✓ ***la situation de la femme*** (en plus des indicateurs calculés par sexe ci-dessus)
  - nombre moyen d'enfants par femme
  - âge moyen au premier mariage
  - taux d'activité économique, taux de chômage des femmes
  - effectifs des femmes chefs de ménage
  - ratio des femmes dans les structures de décision
  - charge de travail (nombre d'heures et de minutes par jour)
  - travail domestique non rémunéré
  - rapport de niveaux de salaires des femmes par rapport à celui des hommes, par catégorie socio-professionnelle, par zone (urbaine/rurale)
- ✓ ***les revenus***
  - sources de revenus
  - revenus par catégorie socio-professionnelle et par zone de résidence
- ✓ ***la sécurité alimentaire et la nutrition***
  - indice de la production alimentaire par habitant
  - importations alimentaires (céréales,...) en % des importations totales de marchandises
  - aide alimentaire en céréales (en tonnes)
  - consommation alimentaire en % de la consommation finale des ménages
  - apport calorique journalier par habitant
  - apport protéique journalier par habitant
  - apport lipidique journalier par habitant

8. Les indicateurs composites du PNUD peuvent être calculés aux niveaux national et régional. Ce sont entre autres : (i) l'indicateur de développement humain (IDH), (ii) l'indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH), (iii) l'indicateur de participation de la femme (IPF), et (iv) l'indicateur de la pauvreté humaine (IPH1).

**LISTE DES ETUDES FINANCEES PAR LE PROJET**

01. Le profil de pauvreté en Mauritanie : phase 1, février 1992  
phase 2, juillet 1993.
02. La contribution du secteur informel à l'emploi et au produit national en Mauritanie, novembre 1992.
03. Le cadre institutionnel comme contrainte, incitation ou régulateur du développement ou adéquation du cadre institutionnel aux besoins de lutte contre la pauvreté. Rapport final, septembre 1993.
04. Le programme cadre de développement à la base et de lutte contre la pauvreté.  
Mai 1994 : identification.  
Programme cadre à la base : options pour différentes composantes.
05. Composantes No.1 et No.2 : options pour le développement en milieu rural.
06. Composante No.3 : options pour l'aménagement des centres urbains secondaires.
07. Composante No.4 : options pour l'aménagement des quartiers périphériques de Nouakchott.
08. Composante No.5 : Formation.
09. Rapport relatif à l'évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté en Mauritanie.
10. Plan d'action pour le développement de la pêche artisanale. Rapport final, juillet 1993.
11. Complément de l'étude du plan d'action du développement de la pêche artisanale, avril 1993.
12. Situations des enfants non scolarisés et non occupés, juin 1993.
13. Situation des femmes en Mauritanie. Rapport final, juillet 1993.
14. Le programme d'appui au secteur informel et les perspectives de politique appropriée dans un contexte d'ajustement et de changement en Mauritanie, mai 1993.
15. La stratégie de lutte contre la pauvreté en Mauritanie : Eléments pour un plan d'action, 1993.
16. Les conditions de vie des petits exploitants des périmètres irrigués, novembre 1993.